



Lab d'innovation sociale en santé

du Groupe VYV

Alimentation durable et santé : manuel vivant pour passer de l'idée à l'action

Sommaire

Édito politique	3
Contexte	4
Cadre législatif en matière de santé et d'alimentation	9
Principales politiques publiques en matière de santé et d'alimentation	15
S'inspirer de retours d'expériences initiées au sein du Groupe VYV	20
Comment passer à l'action ?	54
Principaux cadres de financement mobilisables pour un projet portant sur les enjeux de santé et d'alimentation	58
Identifier des structures de l'ESS de l'alimentation durable dans les territoires	68
Retour sur les Exploration(s) du Groupe VYV – édition 2023	69
Des coopérations territoriales au service de la santé et de l'alimentation	70
Ouverture et perspective	75
Équipe projet	77

Édito politique

Construire dès aujourd'hui les réponses du secteur du non-lucratif aux vulnérabilités de demain est l'un des socles fondateurs du Groupe VYV. Si nous avons collectivement adopté comme raison d'agir "Rendre la santé accessible à tous", ce guide a vocation à inscrire encore davantage l'effectivité du droit à la santé dans les pratiques.

Dans un monde en pleine évolution, de nouvelles formes de solidarités sont à inventer. Celles-ci devront tenir compte des effets du dérèglement climatique sur la santé, de l'inflation des intrants (aliments, médicaments, énergie, etc.) sur nos métiers et du pouvoir d'achats de nos bénéficiaires.

C'est pourquoi depuis sa création en 2017, le Groupe VYV et ses trois métiers sont engagés dans une approche structurante autour des déterminants de santé : le logement, avec le label logement santé ; les premiers jours avec les crèches VYV Enfance ; le maintien des revenus avec la prévoyance, etc. Demain, le Groupe VYV et ses maisons ont un rôle à jouer avec ses multiples activités sur un nouveau déterminant de santé majeur : l'alimentation.

L'alimentation comme déterminant de santé

L'alimentation est l'un des premiers déterminants de santé. Il est aussi transverse à nos trois métiers. De nombreuses pratiques innovantes pour une alimentation saine existent déjà au sein du Groupe VYV : des vergers bio exploités en ESAT ; des établissements SMR repensant toute leur approche de l'alimentation pour améliorer la santé des patients, la qualité de vie au travail des soignants et maîtriser ses coûts ; des résidences avec des épiceries d'achat en vrac gérées par les résidents, etc.

Faciliter l'accès à une alimentation qui favorise la bonne santé de nos patients, résidents, clients, adhérents, et territoires contribue ainsi pleinement à rendre effectif le droit à la santé. Deux référentiels nationaux structurent déjà nos pratiques dans ce domaine : le référentiel nutrition de VYV³ et le référentiel Logement Santé d'Arcade-VYV.

Comment aller plus loin dans cette dynamique collective ?

Aujourd'hui, le constat est sans appel : avec 8 millions de Français en situation d'insécurité alimentaire et un secteur de l'alimentation durable qui comporte un grand nombre d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire mais sans démarche structurée autour des enjeux de santé, nous avons un rôle à jouer pour améliorer la santé de nos bénéficiaires par une bonne alimentation.

Au sein des entités membres de VYV³ ou d'Arcade-VYV, vous êtes nombreux à porter des innovations sociales qui contribuent à adresser le droit à l'alimentation. Parce que des coopérations naissent les réponses les plus adaptées, notre groupe représente un formidable outil pour développer de nouvelles approches avec nos partenaires de l'ESS. C'est pourquoi nous avons décidé de valoriser et outiller nos métiers avec ce guide qui recense quelques-uns des formidables exemples de coopérations et innovations sociales portés entre nos établissements, logements, services et des acteurs de l'ESS.

Pourquoi ce guide ?

Cet outil vient mettre en lumière quelques-unes des nombreuses initiatives innovantes présentes au sein du groupe dans le champ de l'alimentation. Celles-ci ont été documentées et formalisées de manière à vous inspirer et à faciliter le passage à l'action. Avec l'appui du Lab d'Innovation Sociale en Santé du Groupe VYV, vos pairs et ces contenus, nous sommes heureux de créer cette dynamique collective au service de notre manifeste : rendre effectif le droit à la santé en agissant sur les déterminants de santé.



Didier HERVAUX
Directeur Général Délégué VYV³
Directeur Habitat Groupe au sein de l'UMG
Président du Directoire Visaudio (Réseau Ecouter Voir)



Emilie BANNY DUCELIER
Vice-Présidente « Santé, société et vulnérabilités »
Vice Présidente déléguée de la Fondation d'Entreprise HM
Administratrice référente ESS Groupe VYV

Contexte

La crise écologique que nous traversons amène aujourd'hui tout acteur économique à faire face à de nouveaux défis : raréfaction des ressources, érosion de la biodiversité, événements climatiques extrêmes, modification des écosystèmes... Dans ce contexte, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) doivent tout autant que n'importe quelle organisation **réinterroger leurs activités au regard de ces enjeux en identifiant les vulnérabilités et opportunités potentielles** qui en découlent. Elles sont d'autant plus concernées que pour un certain nombre d'entre elles, comme c'est le cas pour les structures du Groupe VYV, elles sont amenées à **accueillir et prendre soin de bénéficiaires** qui peuvent compter des publics eux-mêmes vulnérables et potentiellement plus impactés par cette crise écologique.

Ces vulnérabilités peuvent être des facteurs de fragilité extérieurs ou intérieurs à la structure, qui peuvent impacter l'ensemble des personnes ou seulement quelques individus.

En les identifiant, la structure peut alors reconnaître les risques qu'elles peuvent constituer pour ses activités, et **anticiper sa propre adaptation pour limiter leurs impacts**.

Ainsi, pour dépasser le problème de la vulnérabilité, il faut en traiter les causes structurelles, qui se révèlent bien souvent être sociales et économiques. Dans un contexte de crise énergétique, une structure du médico-social pourra par exemple être directement impactée par les enjeux d'efficacité énergétique de son bâti en période de grand froid : la hausse des coûts de l'énergie peut alors avoir un impact non négligeable sur le modèle économique de la structure. De même, une association d'aide alimentaire se verra sollicitée par un plus grand nombre de bénéficiaires en cas de hausse des prix de l'alimentation si l'on rencontre des problèmes d'approvisionnement liés à des catastrophes naturelles, et devra donc adapter son activité à ces nouveaux besoins.

Néanmoins, même s'il est nécessaire de renforcer la capacité des structures à faire face à la crise en cours, il demeure capital d'agir aujourd'hui sur l'atténuation de cette crise écologique ce qui rend possible l'adaptation de demain.



Plus nous tardons à agir, moins nous aurons de leviers pour nous adapter. Une véritable transformation écologique de toutes les organisations doit donc être engagée.

S'engager dans cette transformation écologique pour le secteur social et médico-social contribue à **renforcer les politiques de prévention relatives à la santé**. C'est en effet une façon de s'inscrire dans le concept « **One health, une seule santé** » qui promeut une approche intégrée, systémique et pluridisciplinaire de la santé, en considérant des liens d'interdépendance forts entre la santé humaine, celle des animaux et celle des écosystèmes, et ce de l'échelle locale à l'échelle globale.

Le Groupe VYV a choisi de s'inscrire dans cette dynamique dès 2023 en organisant une convention citoyenne interne « santé & environnement » qui a mobilisé 59 élus et collaborateurs tirés au sort. Ce dispositif a permis de définir 24 actions concrètes au service d'une santé globale, dont l'alimentation fait partie. Une diversité d'initiatives au sein du Groupe VYV et de ses entités témoigne déjà de cet engagement, à l'instar des jardins partagés qui fournissent une production de fruits et légumes pour les habitants, constituent un îlot de fraîcheur et permettent à un écosystème de se développer. Ces actions de prévention de santé constituent par ailleurs de réels leviers d'évitement de surcoûts liés au développement de pathologies induites par la crise écologique.



Santé et alimentation

L'alimentation comme déterminant de santé est étroitement conditionnée par des enjeux sociaux, culturels, économiques et écologiques, **jouant ainsi un rôle prépondérant dans la santé des individus**. Selon l'agence régionale de santé de Bretagne, 55 % de notre santé est déterminé par les conditions socio-économiques (alimentation, lieu de vie, éducation), faisant de l'alimentation l'un des premiers déterminants de santé.

Aujourd'hui, notre régime alimentaire, plus diversifié que celui des générations précédentes, est plus saturé en sucres, graisses et sel, et a tendance à favoriser les maladies chroniques, tout comme les produits transformés et les excès de viande.

Par ailleurs, bon nombre d'études montrent les conséquences sur la santé humaine et sur celle des écosystèmes de l'usage des biocides, pesticides et antibiotiques dans les systèmes agro-alimentaires. On constate de plus que l'alimentation a également un impact certain sur la santé mentale.

Le repas est en effet souvent un moment convivial et chaleureux qui permet de créer du lien social, et les repas consommés seuls sont au contraire souvent moins équilibrés.

De surcroît, en raison du contexte d'inflation, la part de la population confrontée à l'insécurité alimentaire a triplé depuis 2015, touchant désormais 37 % de la population en France, dont 26 % dans une situation grave¹.



Ce problème amène 39 % des consommateurs à réduire leur budget alimentaire et à modifier leurs achats d'aliments, augmentant ainsi le taux élevé de surpoids et d'obésité chez près de la moitié des adultes en France, tout en perpétuant les inégalités sociales.

Les maladies ou la vieillesse ont également un impact sur l'alimentation. En effet, la dénutrition touche deux millions de personnes en France, dont 10 % des personnes âgées vivant à domicile, 10 % des enfants en situation de handicap, 30 % des personnes hospitalisées et 40 % des malades atteints de cancers. Cet état touche donc toutes les classes d'âge, et il a de nombreuses conséquences sur l'organisme, comme la fonte de la masse musculaire, le ralentissement psychique et relationnel ou encore l'altération des différentes fonctions physiologiques essentielles.

Accompagner des démarches d'alimentation plus durable constitue donc un levier réel de prévention en matière de santé. La FAO² définit un **système alimentaire durable** comme « un système qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des générations futures ».

Vers un système alimentaire promoteur de santé : le rôle structurant de l'ESS

Les actions visant à améliorer l'accès à une alimentation de meilleure qualité pour toutes et tous ne peuvent se restreindre à la seule sphère de la consommation. De la fourche à la fourchette, c'est tout un système alimentaire de production, de transformation et de distribution qu'il convient de repenser à l'aune de ses impacts sanitaires (sur les sols naturels et les ressources aquifères, sur le travail agricole ou de transformation, ou encore sur l'évolution du climat).

Dès lors, à tout problème systémique s'impose une réponse systémique. C'est à ce niveau que l'économie sociale et solidaire donne à voir les grandes orientations que peut aujourd'hui prendre le système alimentaire pour agir sur l'amélioration de la santé de toutes et tous.

Le développement de l'agroécologie repose ainsi en grande partie sur des organisations coopératives et associatives qui accompagnent les agriculteurs et agricultrices dans la conversion de leurs exploitations vers des modes de production plus durables.

Pour pérenniser et structurer ces filières de production à l'échelle des territoires, des plateformes coopératives d'approvisionnement et des légumeries de proximité jouent le rôle essentiel d'intermédiaires de confiance entre les producteurs locaux et les commerçants et restaurateurs, facilitant ainsi le développement de débouchés à fort impact en termes de santé publique, comme la restauration collective dans les établissements scolaires ou médico-sociaux.

La nécessité de garantir l'accès à cette alimentation durable se traduit également par le foisonnement d'initiatives favorisant l'approvisionnement des associations d'aide alimentaire en produits frais et locaux, la mise à disposition de paniers de produits à tarifs solidaires, l'expérimentation de chèques « alimentation durable » ou encore le développement de groupements d'achats solidaires. De la volonté de voir ces initiatives changer d'échelle émerge aujourd'hui le projet d'une sécurité sociale de l'alimentation dont la mise en pratique sur les territoires, sur la base d'une coopération renforcée entre une grande diversité d'acteurs locaux (agriculteurs, associations, coopératives, collectivités, etc.), ne fait que commencer.



1 • Fondation Nestlé France. (2023). Observatoire des Vulnérabilités Alimentaires / 2 • FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture



À cela s'ajoutent les activités de prévention en santé qui relèvent, elles aussi, des organisations de l'ESS opérant au carrefour des activités de santé, d'action sociale et de l'alimentation durable, et qui se situent en première ligne dans l'accompagnement du changement des pratiques sur l'ensemble du système.

Mises bout à bout, ces initiatives dessinent ce à quoi pourrait ressembler demain un système alimentaire solidement ancré dans le souci de rendre effectif le droit à la santé pour toutes et tous, comme le montre la note d'opportunités réalisée en partenariat avec l'Observatoire national de l'ESS (sortie en juillet).

Le Groupe VYV s'investit activement dans cette problématique, partant du principe fondamental que **l'alimentation est l'un des premiers déterminants de santé avec le logement.**

Reconnaissant que l'alimentation dans son ensemble (production, transformation, accessibilité) est l'un des composants essentiels de la transition écologique, tout en constituant un levier important contre les maladies chroniques (notamment le diabète et le cancer), le Groupe VYV aborde ce concept de manière transversale et stratégique. Cela se manifeste dans la prévention et l'accompagnement, la différenciation par une alimentation de qualité dans nos établissements de soins, et dans la garantie du pouvoir d'achat, facilitant l'accès à des aliments locaux et de qualité pour les résidents des logements sociaux.

Enfin, le secteur alimentaire bénéficie d'un avantage supplémentaire grâce à son écosystème dynamique au sein de l'ESS. Cependant, étant donné la diversité des acteurs impliqués, il est crucial d'adopter une approche plus intégrée. En réponse, le Groupe VYV et son Laboratoire d'innovation sociale en santé ont décidé de collaborer avec toutes les familles de l'ESS du secteur et les autorités locales pour faciliter l'accès de toutes et tous à une alimentation favorisant la bonne santé de nos patients, adhérents, résidents et territoires.

QU'EST-CE QUE L'INNOVATION SOCIALE ?

« **L'innovation sociale** consiste à élaborer des **réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits** dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en **impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers**. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. »

Définition du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)

Cadre législatif en matière de santé et d'alimentation



SOUTIEN À L'ALIMENTATION SAINTE ET DURABLE

LOI EGALIM

30 octobre 2018, renforcée et complétée par la loi EGALIM 2 du 18 octobre 2021

OBJECTIFS

Renforcer la qualité **sanitaire, environnementale et nutritionnelle** des produits alimentaires.



JUSTICE SOCIALE ET DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

LOI EGALIM

30 octobre 2018, renforcée et complétée par la loi EGALIM 2 du 18 octobre 2021

Définition de la **lutte contre la précarité alimentaire** qui « vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ».

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

du 22 août 2021

Définition de **l'aide alimentaire** qui « a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement ».





LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

du 16 février 2016

- Obligation faite aux magasins alimentaires de plus de 400 m² de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables ; il s'agit là d'une obligation qui s'applique également à l'échelle européenne.
- Interdiction faite aux distributeurs alimentaires de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables.
- Introduction d'une hiérarchie des actions à mener en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire en privilégiant notamment la prévention.
- Renforcement des actions d'éducation et de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

PACTE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

2017 - 2020

6 grands axes retenus : indicateurs et mesure du gaspillage ; dates de péremption ; gestion des invendus et don alimentaire ; innovation, efficacité et partenariats ; éducation, formation, sensibilisation ; Europe et international.

LOI AGECL

du 10 février 2020

- Précision de la définition du gaspillage alimentaire et des objectifs nationaux de réduction.
- Extension de l'obligation de diagnostic anti-gaspillage aux industries agroalimentaires.
- Introduction de procédures de suivi et de contrôle de la qualité du don.
- Extension aux opérateurs de commerce de gros alimentaire de l'interdiction de rendre impropres à la consommation des denrées consommables et de l'obligation de proposer une convention de don à une association (> 50 M€ de chiffre d'affaires pour la convention de don).
- Création d'un label national « anti-gaspillage alimentaire » pour valoriser les initiatives portées en la matière par trois types de parties prenantes de la chaîne.



DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

du 13 octobre 2014

Définition des **projets alimentaires territoriaux (PAT)** :

- Élaborés de manière concertée **avec l'ensemble des acteurs d'un territoire**, ils répondent à l'objectif de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial.
- Ils participent à la **consolidation de filières territorialisées** et au développement de la consommation de produits issus des **circuits courts**, en particulier relevant de l'**agriculture biologique**.

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

du 22 août 2021

Définition de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat et du Programme national pour l'alimentation.

La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat détermine :

- Les orientations de la politique de l'alimentation durable ;
- Les orientations de la politique de nutrition.

Elle s'appuie sur le Programme national pour l'alimentation et sur le Programme national relatif à la nutrition et à la santé.

Le Programme national pour l'alimentation :

- Prend en compte notamment la souveraineté alimentaire, la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse ;
- Associe les collectivités territoriales à la réalisation de ces objectifs.





LOGEMENT ET SANTÉ

LOI MERMAZ
du 6 juillet 1986
(complétée par le décret
du 30 janvier 2002)

Cette loi définit ce qu'est
un **logement décent selon 5 critères** :

- Le logement doit respecter **une surface minimale** ;
- Doit comporter **l'absence de risque pour la sécurité et la santé du locataire** ;
- L'absence **d'animaux nuisibles et de parasites** ;
- Une **performance énergétique minimale** ;
- Et la mise à disposition de certains **équipements comprenant l'accès à l'eau potable** dans le logement avec une pression et un débit suffisant pour une utilisation normale, un dispositif d'évacuation des eaux usées et des installations sanitaires.

ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE 2019
qui fixe des distances nationales
minimales de sécurité à respecter pour
tous les produits phytosanitaires entre
les zones d'épandage et les zones
d'habitation

En dehors des produits exemptés,
l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques doit s'effectuer
en respectant les distances de sécurité
suivantes :

- Lorsque le produit contient
une substance préoccupante : 20 mètres
incompressibles ;
- 10 mètres pour l'arboriculture,
la viticulture, les arbres et arbustes,
la forêt, les petits fruits et cultures
ornementales
de plus de 50 centimètres de hauteur ;
- 5 mètres pour les autres cultures.

Les distances de 5 à 10 mètres peuvent
être adaptées selon certaines modalités
et modifiées lorsque le traitement
est réalisé sur la base d'une charte
d'engagement approuvée.

**LOI CLIMAT
ET RÉSILIENCE**
du 22 août 2021

Prévoit que les logements
**aux performances énergétiques
et carbone les plus dégradées soient
progressivement classés en logements
indécents et ne puissent plus être loués
sans rénovation.**

Cela concernera **en 2025 les logements
classés G à l'issue du diagnostic
de performance énergétique,
les logements F en 2028 et E en 2034.**



RESTAURATION COLLECTIVE

RÈGLEMENT 852/2004
relatif à l'hygiène des
denrées alimentaires

Intégration du HACCP (*Hazard Analysis
Critical Control Point*) à la réglementation
française et européenne. Cette méthode
vise à maîtriser la sécurité sanitaire
des denrées alimentaires.

LOI EGALIM
(30 octobre 2018, renforcée
et complétée par la loi
EGALIM 2 du 18 octobre
2021)

La restauration collective est concernée
par des obligations particulières.
Les repas doivent comporter :

- Au moins 50 % de produits durables
et de qualité ;
- Au moins 20 % de produits issus
de l'agriculture biologique ou en conversion
pour les produits en métropole.

Une information des usagers est obligatoire
à l'entrée du restaurant
et par communication électronique
au moins une fois par an.

LOI AGEF
du 10 février 2020

• Les restaurants collectifs préparant plus
de 3 000 repas par jour doivent conclure
une convention de don des produits
alimentaires avec une ou plusieurs
associations.

- Le directeur d'établissement
est responsable de la mise en place
d'un diagnostic de gaspillage avant
de lancer une démarche de lutte contre
le gaspillage alimentaire.
- Les établissements ne doivent pas rendre
impropres les produits alimentaires non
consommés s'ils peuvent être consommés
par les usagers ou valorisés (alimentation
animale, compostage ou méthanisation).
- Les restaurants collectifs doivent assurer
le tri à la source des biodéchets
et les valoriser soit en les compostant
sur site, soit en prévoyant une collecte
par un prestataire externe.
- Les restaurants collectifs générant plus
de 60 litres d'huiles alimentaires par an
doivent collecter les huiles usagées en vue
de leur valorisation énergétique.

**LOI CLIMAT
ET RÉSILIENCE**
du 22 août 2021

Les gestionnaires des restaurants collectifs
publics et privés servant plus
de 200 couverts par jour doivent élaborer
des plans pluriannuels de diversification
des sources de protéines afin d'augmenter
la part de protéines végétales
dans les repas.





Principales politiques publiques en matière de santé et d'alimentation



PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION (PNAN) - 2019

Le PNAN se compose de deux entités phares, le Programme national pour l'alimentation (PNA) et le Programme national nutrition santé (PNNS).

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION 3 (2019-2023)



AXES

Trois axes thématiques :

- **Justice sociale** : amélioration de la qualité nutritionnelle et diversification de l'offre alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, information du consommateur.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire.**
- **Éducation alimentaire** : éducation à l'alimentation de la jeunesse, mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Deux axes transversaux :

- **Projets alimentaires territoriaux**
- **Restauration collective**



FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA), un appel à projets national est lancé chaque année depuis 2014 à l'initiative du ministère en charge de l'alimentation pour développer des projets fédérateurs, démultipliables ou exemplaires s'inscrivant dans les objectifs du PNA.

Les précédentes éditions ont permis d'accompagner des projets sur les 3 axes thématiques du PNA : « justice sociale », « éducation alimentaire », « lutte contre le gaspillage alimentaire ».

L'édition 2023-2024 intitulée « Vers la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat » a vocation à soutenir deux volets : émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux ; développement de projets structurants nationaux, interrégionaux ou régionaux.

Ce nouvel appel à projets national est doté d'une enveloppe globale de 2,84 millions d'euros financés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'Agence de la transition écologique (ADEME), le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère des Solidarités et des Familles.



PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ 4 (2019-2023)



AXES

Axe 1 : Améliorer pour tous l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé.

Axe 2 : Encourager les comportements favorables à la santé dans l'optique d'une prévention individuelle.

Axe 3 : Mieux prendre en charge les personnes en surpoids, dénutries ou atteintes de maladies chroniques.

Axe 4 : Impulser une dynamique territoriale dans un travail étroit avec les professionnels, organismes, institutions qui agissent au plus près de la population.

Axe 5 : Développer la recherche, l'expertise et la surveillance en appui de la politique nutritionnelle.

PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 4 (2021-2025)



AXES

Axe 1 : S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes.

Axe 2 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire.

Axe 3 : Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires.

Axe 4 : Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes.

Ambitions :

- Mieux comprendre les risques auxquels chacun s'expose, afin de mieux se protéger.
- Fondé sur l'approche « Une seule santé » de l'OMS, selon laquelle la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont interdépendantes.



FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Un budget prévisionnel de 177 millions d'euros a été prévu sur les cinq années de la durée du plan.

Néanmoins, il est difficile d'identifier si ce budget a conduit à la mise en place d'appels à projets de soutien à des initiatives locales.



POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION (CRALIM)



→ Chargé de mettre en œuvre le Programme national pour l'alimentation au niveau régional et de proposer des actions pour atteindre les objectifs de la loi EGalim.

→ Créé par la loi EGalim.

→ Composé de représentants d'administrations tels que le rectorat de région académique, des collectivités territoriales, d'établissements publics comme l'agence régionale de santé (ARS), des chambres consulaires, d'associations ayant pour objet l'alimentation.



FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Des appels à projets sont ouverts au niveau régional dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA).

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ



→ Principal instrument de pilotage régional des politiques de santé.

→ Associe l'ensemble des acteurs de la santé.

→ Coordonne l'ensemble des politiques publiques de santé : dans les domaines de l'environnement, l'alimentation, l'éducation, l'aménagement du territoire, le travail, le logement...



FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Le fonds d'intervention régional (FIR) a été créé le 1^{er} mars 2012, en application de l'article 65 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2012. Outil de pilotage confié aux ARS, l'objectif du FIR est de permettre une plus importante souplesse de gestion et une meilleure adaptation des financements aux besoins des territoires. Les ARS sont ainsi libres d'adapter leurs financements en fonction de ce qu'elles identifient comme nécessaires à leur territoire aussi bien en termes d'offre de soins sanitaire et médico-sociale qu'en matière de prévention ou de facilitation de l'accès aux soins.

Il s'inscrit ainsi dans l'action des projets régionaux de santé pour assurer notamment le financement de l'investissement dans les établissements de santé ou bien dans des expérimentations d'innovations régionales.

À VENIR EN 2024 : LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET LE CLIMAT

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PRSE)



→ Déclinaison régionale du Plan national santé environnement.

→ Mis en œuvre par les services déconcentrés de l'État, les agences régionales de santé et les conseils régionaux, en association avec les autres collectivités territoriales.



FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Il existe dans chaque région des cadres spécifiques de financements d'initiatives locales et régionales participant à la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement.

Il s'agit souvent d'appels à projets qui peuvent être co-financés par l'agence régionale de santé et la DREAL. Il existe également des cadres de conventionnements et de partenariats pluriannuels.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)



Au 1^{er} avril 2023, le ministère de l'Agriculture reconnaît environ 430 PAT sur l'ensemble du territoire.

- Approche systémique des enjeux alimentaires.
- Intégration croissante de la dimension sociale et santé.



FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Il existe un certain nombre d'appels à projets ouverts tout au long de l'année pour soutenir les initiatives locales autour d'un PAT selon différents axes, et en particulier un fonds pour la structuration de filières issues de l'agriculture biologique et un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Accélérer la transition alimentaire ».

 <https://france-pat.fr/appels-a-projet/>

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)



→ Contrat signé entre l'ARS et une intercommunalité.

→ Vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.



FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Des partenaires locaux peuvent être associés aux contrats locaux de santé.



De nombreuses innovations sociales ont émergé sur la base de directives nationales et en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce guide vise à présenter quelques-unes des nombreuses innovations de nos métiers, conçues pour vous inspirer à reproduire ces transformations dans vos territoires et établissements.

Il nous appartient de mener ces innovations collectives afin de rendre le droit à la santé plus efficient !



Le Groupe VYV intègre activement l'alimentation en tant que déterminant de santé dans ses initiatives. Depuis 2019, son engagement dans le domaine du logement avec le label « Logement Santé » y a défini des axes liés à l'alimentation afin de faciliter l'accès des résidents à des produits alimentaires de qualité via des circuits courts. Cette approche tend à initier la rencontre avec des producteurs locaux qui proposent leurs produits à proximité des immeubles et l'établissement de partenariats pour négocier des tarifs avantageux. Le Groupe VYV investit également dans des espaces dédiés au jardinage et au compostage. L'offre de soin et d'accompagnement de VYV³ bénéficie également d'un cadre de recommandation grâce à son Référentiel Nutrition. Des initiatives concrètes, telles que la promotion des circuits courts au sein des établissements VYV³, les jardins écologiques Promut, l'épicerie sociale Epimut et la Cocotte Solidaire en Bourgogne, ainsi que l'inclusion sociale des travailleurs en situation de handicap à l'ESAT La Passerelle Verte, contribuent également à cette démarche.

Afin d'accompagner ces dynamiques de coopérations et garantir l'accès à une alimentation qui favorise la bonne santé des adhérents, patients, résidents et territoires, le Laboratoire d'innovation sociale en santé initie des projets transverses aux trois métiers du Groupe VYV. Sous son impulsion, une communauté nationale s'est créée afin d'explorer l'alimentation comme déterminant

de santé et rendre le droit à l'alimentation effectif dans les territoires. Cette communauté réunit partenaires stratégiques, métiers, militants, incubateurs et acteurs de l'innovation sociale dans les territoires afin de structurer, porter et développer un droit à l'alimentation autour de deux approches :

- L'infrastructure du Groupe VYV comme levier de déploiement d'innovations sociales dans le champ de l'alimentation et de la santé.
- Faire émerger, tester, formaliser et essaimer les meilleures pratiques internes afin d'accompagner la transformation de nos métiers et pratiques vers des approches plus durables et inclusives.

Dans ce cadre, la première édition du programme Exploration(s) (organisée en 2023 pendant le Mois de l'ESS) a réuni porteurs de projets innovants en alimentation-santé, partenaires du Groupe VYV et ses trois métiers pour créer une dynamique territoriale autour de l'alimentation. Avec près de 200 participants pour sa première année, 5 partenaires nationaux dont ESS France, la Croix Rouge Française, La France s'Engage, CGSCOP, 20 partenaires territoriaux, 7 entités du groupe et 15 projets sélectionnés, cette initiative a fait émerger 120 synergies entre nos métiers et acteurs des territoires. Trois de ces synergies sont accompagnées et prototypées en vue de leur réplique à l'échelle nationale.

S'inspirer de retours d'expériences initiées au sein du Groupe VYV

L'alimentation durable recoupe à la fois des enjeux sociaux et environnementaux. En croisant les définitions fournies par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, et par la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, nous avons choisi de retenir six grandes composantes de l'alimentation durable comme lignes directrices de ce guide « alimentation et santé » :

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

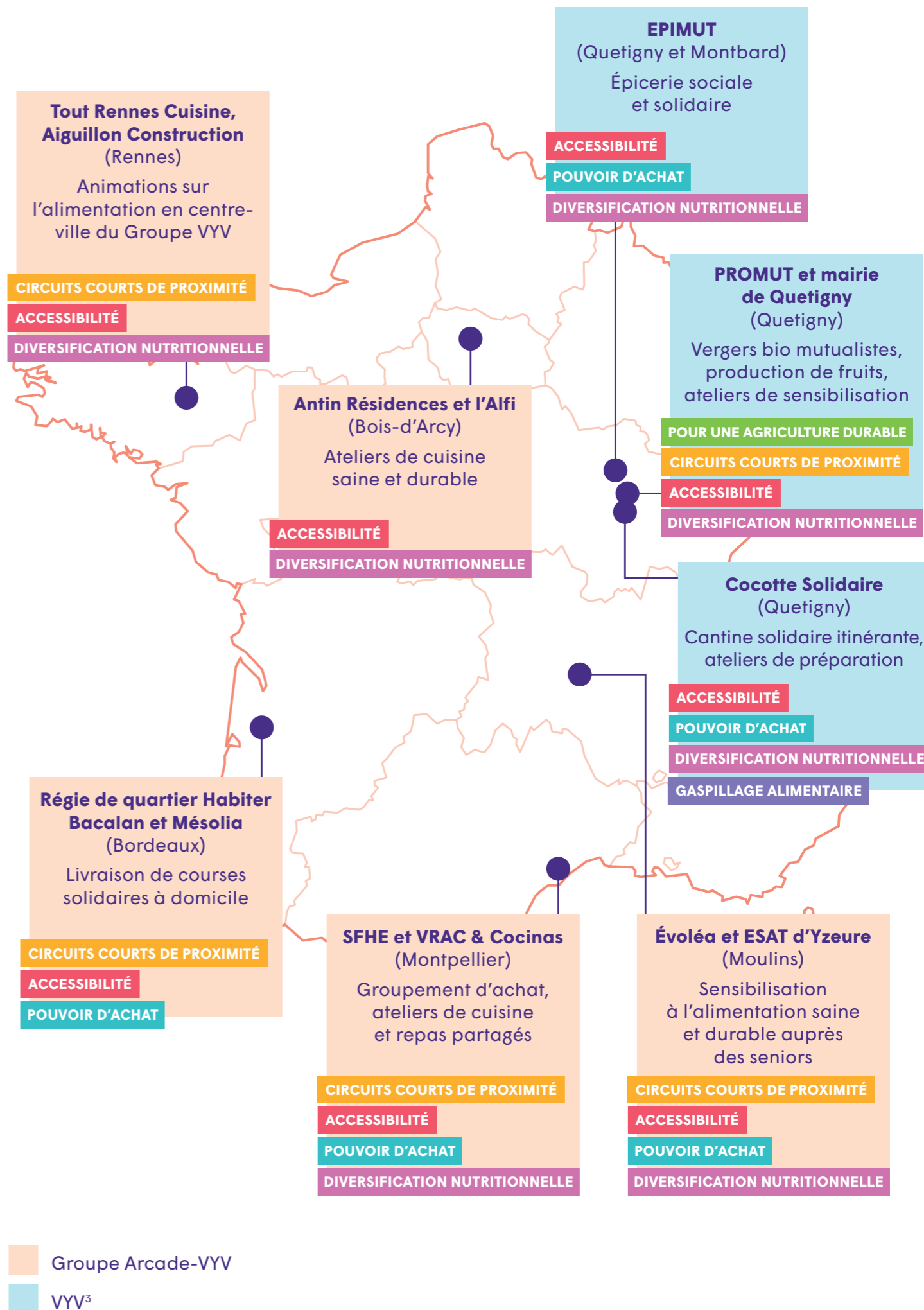
ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE au sens de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Ces thématiques seront utilisées dans ce guide pour qualifier les initiatives existantes et potentielles du Groupe VYV, ainsi que les types de financements recensés, et ce afin de mieux appréhender leurs champs d'intervention respectifs.





AIGUILLON CONSTRUCTION



Le défi

Comment améliorer la diversité et la qualité de l'alimentation des résidents en lien avec le territoire ?

Objectifs de l'initiative

- S'associer à l'action menée à l'échelle de la ville : « Tout Rennes Cuisine ».
- Créer du lien : se faire connaître par un public éloigné.
- Organiser une animation en pied d'immeuble afin de favoriser les rencontres entre habitants d'un même quartier et acteurs de proximité.
- Sensibiliser les habitants à l'alimentation saine et durable, en lien avec les différentes thématiques abordées tout le long de l'année dans les quartiers (jardins partagés, environnement, santé, culture).
- Proposer des stands ludiques et simples qui apportent des aides et des solutions aux foyers.

Genèse de l'initiative

- La chargée de projet d'animation sociale a identifié un besoin d'informations sur l'alimentation durable et solidaire de la part des habitants.
- Les jardins partagés étaient peu utilisés par les locataires du fait des méconnaissances des pratiques de jardinage et de l'intérêt pour la santé de consommer des produits frais.
- Le dispositif Tout Rennes Cuisine mis en place dans le centre-ville n'aurait pas touché les populations du quartier.



Structure(s) du Groupe VYV Aiguillon Construction

Statut
Bailleur social

Secteur(s) d'activité
Habitat social

Structure(s) de l'ESS de l'alimentation partenaire(s) de l'initiative

- Vert le Jardin
- VRAC
- La Maison de la nutrition
- Centre socio-culturel les Long Prés
- BCB Jardinage
- Aux goûts du jour
- Terres de Sources
- Le jardin chat l'heureux
- Un potager dans mon jardin
- Les Cols Verts
- Association rennaise des centre sociaux
- AFOC

Statut
Associations

Secteur(s) d'activité
Alimentation, jardin

**Territoire d'intervention global
de la structure**
Rennes



AIGUILLON CONSTRUCTION



Coûts et financement de lancement

Coûts principaux de la mise en place

- Prestation d'animation (comprenant l'achat de matières premières) **866 €**
- Goûter **50 €**

Sources principales de financement

- Financement budget animation Aiguillon **206 €**
- Subvention ville de Rennes **250 €**
- Fonds d'animation HLM Rennes Métropole de l'APRAS **460 €**



Description de l'initiative

L'initiative Tout Rennes Cuisine propose des animations sur l'alimentation dans le centre-ville pour répondre aux problématiques que rencontrent en général les habitants : alimentation peu variée, pas locale, et manque de connaissance des acteurs de l'alimentation sur le territoire. Aiguillon a voulu donner accès à ce type d'animations dans le quartier de Maurepas en proposant « Votre Santé dans l'assiette » car souvent les habitants ne se déplacent pas en centre-ville. Animation multi-partenaires sur le thème de l'alimentation : « Votre santé dans l'assiette ». Organisation d'animations diverses, d'actions de sensibilisation, sur un format de 3h l'après-midi au milieu de trois résidences Aiguillon dans un espace vert. Square Jardin de l'Europe – Quartier Maurepas Rennes

Modalités de pilotage et de gouvernance de l'initiative entre porteurs ou en interne

- Une chargée de projet d'animation sociale d'Aiguillon a porté l'ensemble du projet.



Étapes clés de l'initiative

Janvier – février 2020

Identification des besoins

Mars

Écriture du projet

Avril – mai

Présentation du projet aux partenaires et recherche de financement

Juin - août

Coordination et préparation logistique

30 septembre

Mobilisation événement



Nature des relations liant la/les structure(s) du Groupe VYV et la/les structure(s) de l'ESS

- Tout Rennes Cuisine (ville et direction de Quartier) donne des aliments frais (fruits et légumes) pour les initiatives sur le thème qui sont organisées en dehors du centre-ville.
- Les associations viennent tenir des stands soit en faisant payer une prestation s'il y a un atelier, soit gratuitement pour de la sensibilisation car cela représente un gain de visibilité pour leur structure.



Territoire d'intervention

3 résidences Aiguillon :
Parmentier, Exeter,
Charpentier, petit parc
au milieu. L'événement étant
ouvert à tout le monde.



Bénéfices territoriaux et pour les résidents induits par l'initiative

Animations au plus près des locataires

Les grosses animations organisées dans le cadre de Tout Rennes Cuisine se trouvaient en centre-ville. L'événement « Votre santé dans l'assiette » a été pensé pour s'adresser directement aux locataires Aiguillon de 3 résidences de Maurepas, qui ne se déplacent pas dans le centre-ville.

Aborder le thème de l'alimentation en l'adaptant au public

Lors des gros événements rennais, les animations sont pensées « tout public ». L'idée de l'événement « Votre santé dans l'assiette » était de proposer des animations en fonction du contexte social et géographique des locataires des résidences.

Chiffres clés



entre 0 et 10 ETP



Chiffre d'affaires / Budget : moins de 50 K€

Clés de la réussite de l'initiative et conditions nécessaires pour essaimage

- Impliquer les partenaires dans l'organisation de l'événement et des habitants lorsque cela est possible.
- Se placer dans un endroit central, au plus près des locataires.
- Faire venir des structures qui peuvent proposer des services qui ont un intérêt financier pour les locataires.
- Proposer des animations qui impliquent les participants, afin qu'ils apprennent d'eux-mêmes.

Les perspectives de développement

Initiative à reproduire dans tous les quartiers.



Les leviers

- La communication : flyers donnés lors de « cafés rencontres », communication partagée par la direction de Quartier, transmise à tous les partenaires, affichage dans la ville. Courrier et SMS aux habitants.



Les freins

- Initiative portée par un seul bailleur (même s'il s'agit d'un choix).
- Pas de participation des habitants dans le portage du projet.
- Pas de participation financière de la direction de Quartier.

Synergies du projet avec la stratégie interne de la structure du Groupe VYV

À reproduire pour les autres bailleurs et structures accueillant du public.



Contribution de l'initiative aux politiques publiques territoriales

Plan d'action territorial de Maurepas

Acteurs impliqués	Enjeux	Actions menées
Partenaires de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> • Agir sur la santé des habitants en améliorant l'alimentation et son accès aux habitants. • Favoriser le lien social pour rompre l'isolement de certaines personnes fragilisées. 	Événement « Votre santé dans l'assiette »



Coordonnées de la structure du Groupe VYV
Aiguillon Construction
 171, rue de Vern
 35000 Rennes
 nrousselin@aiguillon.com
 02 99 26 44 44

Référente projet



Patricia FERRON
 Responsable Pôle Développement Social et Innovation
 pferron@aiguillon.com





ANTIN RÉSIDENCES



Le défi

Comment favoriser le maintien à domicile des publics présentant un handicap psychique ou un trouble du spectre autistique ?

Objectifs de l'initiative

- Initier le public à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée au quotidien.
- Apprendre au public à cuisiner une alimentation saine.
- Favoriser l'animation collective.
- Diversifier le projet de la résidence.

Genèse de l'initiative

Le pôle Accompagnement social avait pour volonté de faire de l'alimentation le thème clé de l'année 2023, avec l'idée de décliner les enjeux propres à l'alimentation dans les résidences de l'Alfi.

La résidence accueil a ouvert en 2023, et souhaitait s'investir rapidement sur les enjeux alimentaires.



Structure(s) du Groupe VYV Antin Résidences

Statut

Entreprise sociale pour l'habitat

Secteur(s) d'activité

Logement social

Structure(s) de l'ESS de l'alimentation partenaire(s) de l'initiative

Alfi

Statut

Association

Secteur(s) d'activité

Logement accompagné

Territoire d'intervention global de la structure

Île-de-France, Bretagne, Normandie

Perspectives de développement du territoire d'intervention

Développement au sein de ces territoires

Autre(s) structure(s) porteuse(s) de l'initiative Cabinet de diététiciennes

Statut

Entrepreneur individuel

Secteur(s) d'activité

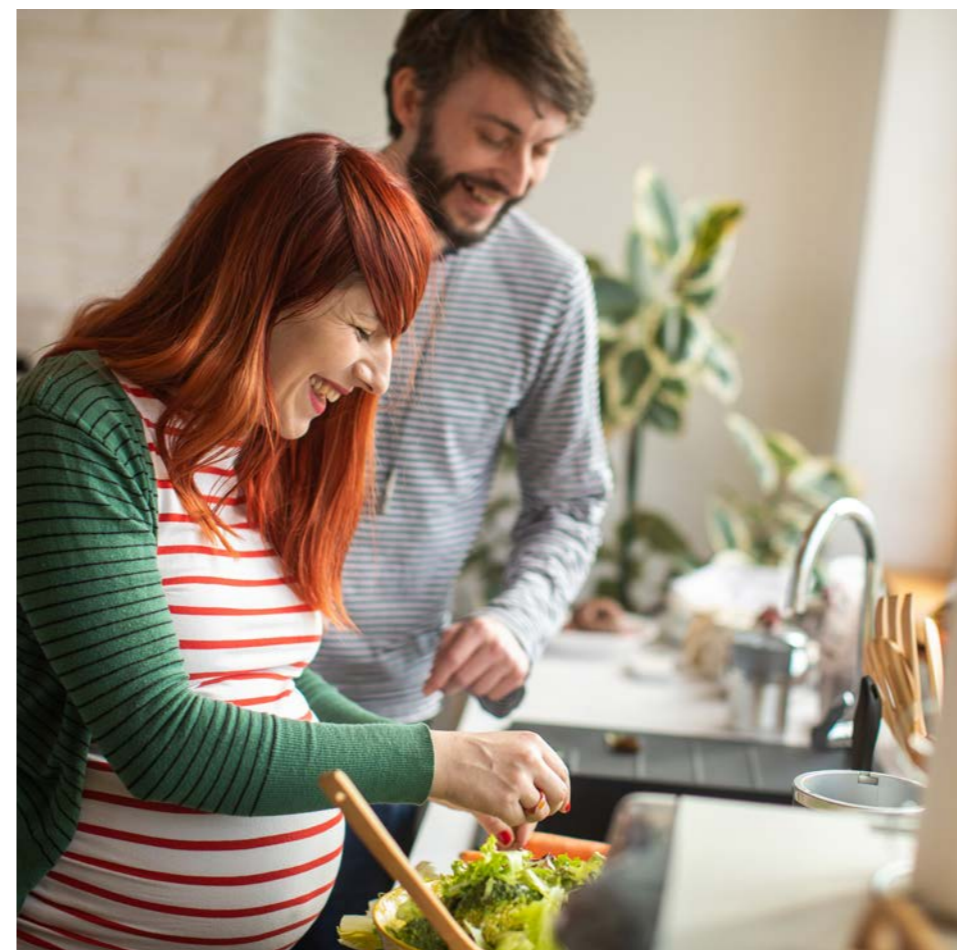
Social, lutte contre le gaspillage alimentaire



ANTIN RÉSIDENCES

Description de l'initiative

Le projet vise à permettre l'intervention d'une diététicienne, dont le cabinet est implanté sur le territoire de Bois-d'Arcy, pour l'animation d'ateliers de cuisine au sein de la résidence auprès de petits groupes de quatre à cinq résidents sur une période expérimentale de six mois. Durant les ateliers, la diététicienne réalise avec les participants des recettes simples, équilibrées, économiques et facilement répliquables. En particulier, les participants sont invités à remettre en pratique les recettes apprises lors des repas mensuels organisés avec l'ensemble des résidents, dans le cadre du projet social de la résidence. En lien avec la diététicienne, un livret de cuisine reprenant les recettes expérimentées sera également réalisé avec les résidents. Il leur sera remis et pourra aussi être diffusé à d'autres résidents, d'autres pensions de famille ainsi qu'aux proches des participants aux ateliers.



Modalités de pilotage et de gouvernance de l'initiative entre porteurs ou en interne

- Pilotage et portage du projet par l'Alfi, avec l'objectif d'en rendre compte à d'autres gestionnaires qui souhaiteraient mettre en place ce type de projet.
- Partenariat cadre avec la CPAM des Yvelines : convention signée en août 2022 avec l'Alfi visant à établir un partenariat resserré au bénéfice des résidents de l'association.



Étapes clés de l'initiative

Février 2023

Ouverture de la résidence

Courant 2023

Réponse à l'appel à projets de la CPAM des Yvelines

Fin 2023

Mise en place du projet sur six mois jusqu'à mi-2024



Nature des relations liant la/les structure(s) du Groupe VYV et la/les structure(s) de l'ESS

Tandem gestionnaire-propriétaire Alfi-Antin Résidences : l'Alfi, au titre de ses activités de gestionnaire, contribue aux objectifs stratégiques posés par Antin Résidences, propriétaire de la résidence, en matière de logement santé.



Territoire d'intervention

Bois-d'Arcy (78)



Bénéfices territoriaux et pour les résidents induits par l'initiative

Réponse aux besoins sociaux : lien social via l'organisation d'ateliers, réduction de l'éloignement des publics fragiles vis-à-vis de l'alimentation de qualité, éducation à l'alimentation et à la santé, empouvoirement (réalisation de repas et d'un livre de recettes).

Chiffres clés



entre 0 et 10 ETP



Budget : moins de 50 K€



Nombre de résidents
9 résidents
(2 femmes et 7 hommes)



Profil type des résidents :
37 ans en moyenne, qui bénéficient des APL et des minima sociaux, et qui ont un reste à vivre en moyenne de 750 euros

Clés de la réussite de l'initiative et conditions nécessaires pour essaimage

- Cette initiative s'inscrit dans un projet de résidence qui a vocation à s'appuyer sur l'ensemble des dimensions de l'alimentation durable (culturelle, socio-économique, nutritionnelle...).
- Une équipe de proximité accompagnée par une direction de pôle qui fait du partage d'expérience entre les projets des différentes résidences.
- Le fait de pouvoir s'appuyer sur des partenariats structurants.

Les perspectives de développement

- > Partage d'expérience à l'échelle des différentes résidences de l'Alfi
- > Partage d'expérience avec d'autres gestionnaires partenaires du Groupe Arcade-VYV



Budget annuel > fonctionnement

Postes des principaux coûts de fonctionnement

- Budget annuel : **13 750 euros**
- Charges du personnel : **6 750 euros**
- Intervention d'une diététicienne et réalisation d'un livre de recettes : **6 000 euros**
- Achats de matière, fournitures : **1 000 euros**

Sources principales de financement

- Subvention de la CPAM : **7 000 euros**
- Subvention de l'État pour les charges de personnel : **6 750 euros**



Les leviers

- La volonté de faire de l'alimentation un sujet structurant pour l'Alfi en 2023.
- Les partenariats et les retours d'expériences entre les différentes résidences Alfi où ces initiatives ont été mises en place.



Les freins

- Le public avec des troubles psychiques est un public difficile à mobiliser.
- Le projet a connu un retard au démarrage en raison d'une vacance de poste.



Coordonnées de la structure du Groupe VYV

Antin Résidences
59, rue de Provence
75009 Paris

contact@antin-residences.fr
+33 (0)1 49 95 37 37

Coordonnées de la structure de l'alimentation porteuse de l'initiative

Alfi
contact.alfi@groupe-arcade.com
06 65 13 22 17

Synergies du projet avec la stratégie interne de la structure du Groupe VYV

Cette initiative fait partie intégrante de la stratégie interne de la structure.

Contribution de l'initiative aux politiques publiques territoriales

Action sanitaire et sociale telle qu'impulsée par la CPAM Yvelines

Acteurs impliqués	Enjeux	Actions menées
CPAM des Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> • Agir contre la précarité • Garantir les droits à l'Assurance maladie et l'accès aux soins des populations fragiles 	Financement du projet et partenariat plus large pour l'accès aux soins des résidents

Référentes projet



Stéphanie POURRE
Coordnatrice sociale
stephanie.pourre@alfi-asso.org



Sonia CHERROUK
Travailleuse sociale
sonia.cherrouk@alfi-asso.org



Alexia BOUCHER
Travailleuse sociale
alexia.boucher@alfi-asso.org





ÉVOLÉA



Le défi

Comment décliner le modèle du logement santé auprès des populations seniors en perte d'autonomie ?

Objectifs de l'initiative

- S'inscrire dans les réseaux locaux, aller vers, rendre effectives les synergies.
- S'inscrire dans les réseaux locaux d'alimentation durable pour favoriser les synergies entre différents acteurs du territoire.
- Donner accès à une offre existante d'alimentation saine et à moindre coût afin de lutter contre la précarité alimentaire.

Genèse de l'initiative

Le bailleur est très implanté localement et s'inscrit dans les partenariats locaux, notamment sur le plan institutionnel, avec l'agence régionale de santé (ARS) et la communauté d'agglomération. Les résidences ciblées sont gérées en propre par le bailleur (via sa direction Innovation sociale et foyers) qui y développe une dynamique intergénérationnelle.



Structure(s) du Groupe VYV

Évoléa

Statut
Coopérative

Secteur(s) d'activité
Logement social

Structure(s) de l'ESS de l'alimentation partenaire(s) de l'initiative

ESAT d'Yzeure

Statut
ESAT

Secteur(s) d'activité
Maraîchage biologique, entretien des espaces verts, commerce

Territoire d'intervention global de la structure
Moulins Communauté

Perspectives de développement du territoire d'intervention
Réplicabilité dans l'Allier

Autre(s) structure(s) porteuse(s) de l'initiative

- Agence régionale de santé (ARS)
- Moulins Communauté
- Magasin de producteurs Très Allier ! à Saint-Pourçain-sur-Sioule



ÉVOLÉA

Description de l'initiative

Évoléa a organisé différentes actions de sensibilisation sur les thèmes de l'alimentation, de la santé et de l'environnement pour ses locataires des résidences Bon Pasteur et Sainte Thérèse. Ainsi, nous avons proposé des ateliers culinaires animés par un diététicien nutritionniste, une visite de maraîchage bio à l'ESAT d'Yzeure pour appréhender les bienfaits du circuit court, ou encore une rencontre avec des producteurs locaux à la boutique Très Allier à Saint-Pourçain-sur-Sioule. Enfin, avec le soutien financier de l'ARS et de Moulins Communauté, nous avons conclu ce cycle de sensibilisation par une conférence, avec la présence d'un chef cuisinier médiatique, G. Cohen, d'un médecin nutritionniste, d'un diététicien et d'un responsable de production de maraîchage bio.



Modalités de pilotage et de gouvernance de l'initiative entre porteurs ou en interne

- Portage et pilotage par le bailleur
- Partenariat stratégique avec l'ARS et Moulins Communauté
- Partage d'expérience entre les bailleurs du Groupe Arcade-VYV, avec une volonté d'essaimage de l'initiative d'Évoléa



Étapes clés de l'initiative

2022

Point de départ : projet d'ateliers diététiques au sein des résidences ciblées puis volonté d'en faire un projet plus large (lancement projet fin 2022).

2023

Construction d'un parcours sur le premier semestre impliquant notamment :

- Une mise en lien avec l'ESAT d'Yzeure (maraîchage).
 - Une mise en lien avec les producteurs locaux.
 - Une conférence ouverte à tous (au-delà des locataires des deux résidences ciblées) avec un chef cuisinier et un médecin nutritionniste notamment.



Nature des relations liant la/les structure(s) du Groupe VYV et la/les structure(s) de l'ESS

- Partenariat local
- Valorisation de l'initiative à l'échelle du Groupe Arcade-VYV dans le cadre des Trophées de l'Innovation Sociale, où elle a reçu le 1^{er} prix du jury



Territoire d'intervention

Moulins Communauté



Bénéfices territoriaux et pour les résidents induits par l'initiative

Réponse aux besoins sociaux : création de lien social, impact bénéfique sur la santé des locataires.

Lien au territoire : opportunité de rencontres et d'échanges avec des acteurs locaux, développement de synergies territoriales et de coopération entre différents acteurs.

Chiffres clés



entre 0 et 10 ETP



Budget : moins de 50 K€



Nombre de personnes touchées : une centaine

Clés de la réussite de l'initiative et conditions nécessaires pour essaimage

- Cibler les locataires d'une résidence que l'on accompagne.
- Lien avec institutions locales.
- Personne dédiée chez le bailleur.
- Attractivité liée à la présence d'un chef cuisinier, ce qui rend l'offre attrayante pour les publics cibles.

Les perspectives de développement

Action événementielle ayant vocation à déboucher sur d'autres projets d'alimentation-santé.



Budget annuel > fonctionnement

Postes des principaux coûts de fonctionnement

- Charges de personnel (4 salariés d'Évoléa mobilisés pour le projet)
 - Location de matériel
 - Transports
 - Communication
 - Intervenants extérieurs
- Coût global : 12 956 euros

Sources principales de financement

- Agence régionale de santé (5 208 euros)
- Moulins Communauté (5 208 euros)
- Fonds propres du bailleur Évoléa (2 540 euros)

Financement global : 12 956 euros



Les leviers

- Ancrage territorial du bailleur auprès de ses partenaires.
- Construction du projet sous forme de parcours préventif « global » sur 6 mois, incluant visites (meilleure connaissance du territoire), ateliers (mise en pratique), conférences (accès à des informations clés en matière d'alimentation santé).
- Investissement important (temps, énergie) et mobilisation de plusieurs profils au sein des équipes du bailleur pour mobilisation des résidents, accompagnement, échanges partenariaux avec les associations et producteurs.



Les freins

- Mobilisation des résidents pouvant être difficile.
- Besoin d'objectiver l'impact réel de la sensibilisation dans la modification des modes de consommation des publics cibles.



Coordonnées de la structure du Groupe VYV

Évoléa
6, place Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
03000 Moulins
evollea@evollea.fr
04 70 48 16 00

Synergies du projet avec la stratégie interne de la structure du Groupe VYV

Projet s'inscrivant dans la stratégie d'accompagnement au bien vieillir, stratégie clé pour le bailleur car 40 % des locataires d'Évoléa sont âgés de plus de 60 ans.

Référent projet



Nicolas TAVERNIER
Directeur Innovation Sociale et Foyers
ntavernier@evollea.fr



Pour une santé accessible à tous



MÉSOLIA



Le défi

Comment intervenir auprès des habitants à mobilité réduite, isolés et éloignés des outils numériques et qui ne peuvent pas faire leurs courses ?

Objectifs de l'initiative

- Livrer des courses à domicile à tarif solidaire pour les personnes à mobilité réduite.
- Entretenir une veille sociale pour ce public isolé.
- Le faire dans une logique vertueuse d'un point de vue écologique, car les courses se font en triporteur.

Genèse de l'initiative

La Régie a été témoin, pendant la crise Covid, d'un besoin urgent d'aide aux courses pour les personnes ayant des contraintes de mobilité. Elle a donc réagi en créant un service qui s'adapte en permanence aux besoins et simple d'utilisation (commande par téléphone, frais symboliques, livraison à domicile).



Coûts et financement de lancement

Coûts principaux de la mise en place

- Salaires (chargée de mission + pourcentage responsable) **15 000 €**
- Achat triporteur **3 090 €**

Sources principales de financement

- Location TPE **470 €**
- Labo des régies **9 400 €**
- Mairie de Bordeaux **3 000 €**
- Département **2 000 €**



Structure(s) du Groupe VYV Mésolia

Statut

Entreprise sociale pour l'habitat

Secteur(s) d'activité
Logement social

Structure(s) de l'ESS de l'alimentation partenaire(s) de l'initiative

Régie de quartier Habiter Bacalan

Statut

Association

Secteur(s) d'activité
Insertion professionnelle,
lien social

Territoire d'intervention global de la structure

Quartier Bacalan/Bassins à flot/Aubiers/Le Lac

Description de l'initiative

La régie de quartier propose un service de courses à domicile à tarif solidaire pour les habitants ayant des contraintes de mobilité ponctuelles ou durables. La commande passée par téléphone permet un accès au service facilité, qui ne nécessite pas de maîtriser des outils informatiques. La livraison est rapide et écologique, en triporteur, et s'accompagne d'un moment convivial, prétexte à la veille sociale. Service bien ancré territorialement et complémentaire des dispositifs existants, il répond aux besoins d'accessibilité aux produits de première nécessité tout en proposant une action de prévention, de lutte contre l'isolement et de maintien du lien social, respectueuse de l'environnement. En 3 ans, ce sont 1 500 courses réalisées pour une cinquantaine de bénéficiaires, 85 % sont des personnes âgées et 60 % sont en résidences pour personnes âgées.



Étapes clés de l'initiative

2020

Test du dispositif en urgence pour 5 personnes, bilan et montage du projet

2021

Développement du dispositif

2021

Diagnostic « Prendre soin de nos aînés » pour faire un état des lieux des besoins du public senior (diagnostic réalisé pour le Conseil citoyen de Bacalan)



Nature des relations liant la/les structure(s) du Groupe VYV et la/les structure(s) de l'ESS

- Partenariat local ;
- Lauréats à l'appel à projets des trophées qui leur a permis de bénéficier d'un soutien de 8 000 euros.



Territoire d'intervention

Bacalan + Bassins à flot – Quartier Bordeaux Maritime qui comprend la résidence Mésolia du Port de la Lune.

Modalités de pilotage et de gouvernance de l'initiative entre porteurs ou en interne

- Gouvernance partagée entre la régie de quartier et Mésolia.
- Échange entre la responsable de site de la résidence de Mésolia et une assistante sociale qui permet de faire une veille sur les besoins sociaux.
- Communication avec les locataires.
- Concertation régulière avec les locataires.



Bénéfices territoriaux et pour les résidents induits par l'initiative

Réponse aux besoins sociaux : l'initiative permet de résoudre l'isolement social tout en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Elle aide aussi à préserver la santé physique des publics cibles en prévenant la dénutrition. Au-delà des courses solidaires, toute une palette de services personnalisés est proposée (envoi de lettres, de colis, prise de médicaments, sortie des poubelles...).

Chiffres clés

entre 0 et 10 ETP

Budget : moins de 50 K€

1 chargée de mission courses Solidaires, 1 responsable lien social

650 livraisons pour 28 bénéficiaires, 13 sont des habitués livrés chaque semaine en 2023

85 % des bénéficiaires sont seniors

Clés de la réussite de l'initiative et conditions nécessaires pour essaimage

- Réponse à un besoin existant
- Accessibilité au service sans maîtrise des outils numériques
- Concertation avec les habitants et adaptation à leur demande
- Vrai lien avec le bailleur dans sa dimension d'accompagnement social

Les perspectives de développement

- > À long terme, habitat inclusif.
- > En 2024, la régie de quartier souhaiterait mettre en place un pôle senior avec une diversification de l'offre de services proposée (visites de convivialité par des bénévoles, moments de rencontres, transport collectif au marché du quartier, etc.).



Budget annuel > fonctionnement

Postes des principaux coûts de fonctionnement

- Salaires (chargée de projet + % responsable + volontaires Service civique)
- Services bancaires
- Budget convivialité (organisation goûter des aînés)
- Entretien matériel (triporteur, etc.)

Sources principales de financement

- La ville, le centre communal d'action sociale et le département de la Gironde
- Mésolia
- Les fonds propres de régie de quartier
- Groupe Arcade-VYV pour 2023



Les leviers

- Évolution de l'offre selon les besoins des habitants.
- Politiques publiques qui accompagnent le projet (ville, métropole, département).
- Capacité du bailleur à inscrire le projet dans une vision globale.



Les freins

- Atteindre le public cible est un défi car les personnes en ayant le plus besoin sont peu connectées aux réseaux d'entraide et aux circuits de communication. L'appui des prescripteurs (Mésolia, associations du quartier, professionnels médicaux) est primordial.
- Modèle économique dépendant de financements : le service doit être plus centré sur la qualité des temps de convivialité plutôt que sur la quantité de personnes livrées et les frais récoltés.
- Nombre de bénéficiaires non extensible tant qu'un seul salarié réalise les courses.

Synergies du projet avec la stratégie interne de la structure du Groupe VYV

- Inclusion de la démarche dans la politique d'accompagnement social de Mésolia.
- Synergie avec la logique « Logement Santé », et aussi avec le logement et l'habitat à tous les âges de la vie.
- Transformation écologique des activités de logement social.

Contribution de l'initiative aux politiques publiques territoriales

Coordination locale de la lutte contre la précarité alimentaire (Projet alimentaire territorial)

Acteurs impliqués	Enjeux	Actions menées
<ul style="list-style-type: none"> • Les associations d'aide alimentaire et/ou liées à la distribution alimentaire • Les bailleurs • La mairie de Bordeaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des services de qualité, diversifiés et complémentaires • Améliorer l'accessibilité de l'aide alimentaire • Développer et mutualiser les ressources 	<ul style="list-style-type: none"> « Relais Popote », structures labellisées qui accueillent des familles dans des espaces de cuisine avec une ouverture en alternance tous les jours de la semaine

Référent projet



Cyril BEAUNE

Responsable Développement social
cbeaune@mesolia.fr



Coordonnées de la structure du Groupe VYV

Mésolia
16-20, rue Henri-Expert
33082 Bordeaux Cedex
contact@mesolia.fr
05 56 11 50 50

Coordonnées de la structure de l'alimentation porteuse de l'initiative

Régie de quartier Habiter Bacalan
176, rue Achard – La Cité Bleue –
bât I/J – 33300 Bordeaux
accueil@rqhb.fr
05 56 39 54 19



<https://regie-de-quartier-habiter-bacalan.fr/services-aux-habitants/les-courses-solidaires/>



<https://www.facebook.com/habiterbacalan>



<https://www.linkedin.com/company/45098851/admin/feed/posts/>



Pour une santé accessible à tous

PARTENARIAT SANTÉ & ALIMENTATION

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE



SFHE



Le défi

Comment créer la rencontre autour de l'alimentation ?

Objectifs de l'initiative

- Lutter contre les inégalités alimentaires
- Favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité
- Soutenir le pouvoir d'achat
- Créer de la cohésion sociale et de la solidarité

Genèse de l'initiative

L'association VRAC & Cocinas est une association à but non lucratif de mission d'intérêt général dans le domaine de l'alimentation. La SFHE a signé une convention avec VRAC & Cocinas pour lancer le projet « Cuisine en VRAC ! », un projet visant à rendre accessible une alimentation de qualité pour toutes et tous et à créer du lien. « Cuisine en VRAC ! » s'adresse aux locataires de deux résidences situées dans le quartier de la Mosson à Montpellier.



Structure(s) du Groupe VYV SFHE

Statut
Entreprise sociale pour l'habitat
Secteur(s) d'activité
Logement social

Structure(s) de l'ESS de l'alimentation partenaire(s) de l'initiative

Association VRAC & Cocinas

Statut
Association

Secteur(s) d'activité
Alimentation durable

Territoire d'intervention global de la structure
Montpellier



SFHE

Description de l'initiative

L'association VRAC & Cocinas et la SFHE mènent deux actions majeures :
1/ L'accompagnement des habitants pour rejoindre un groupement d'achat citoyen et solidaire permettant l'accès à des produits locaux et de qualité à des tarifs accessibles.
2/ La participation à des ateliers de cuisine et des repas partagés pour découvrir des saveurs et recettes variées. Quatre premières rencontres ont déjà été initiées et d'autres sont à suivre. L'objectif à plus long terme est d'inciter les habitants à rejoindre les adhérents de VRAC & Cocinas qui participent au fonctionnement de l'épicerie, en aidant à la distribution de produits, afin de faire perdurer ce lieu d'échanges autour de l'alimentation.



Modalités de pilotage et de gouvernance de l'initiative entre porteurs ou en interne

Le projet est co-porté par la SFHE et l'association VRAC & Cocinas. Les locataires font vivre l'épicerie, et sont à la fois acteurs et membres du groupement d'achat.

Des interlocuteurs dédiés au sein de l'association et de l'organisme HLM suivent le projet d'un point de vue opérationnel. Un 1^{er} bilan annuel a été réalisé entre les équipes.



Étapes clés de l'initiative

2022

Implantation de l'association à Montpellier

Février 2023

Convention de partenariat SFHE-VRAC & Cocinas

2023

Début des ateliers



Nature des relations liant la/les structure(s) du Groupe VYV et la/les structure(s) de l'ESS

- Partenariat pour l'animation d'ateliers et la mobilisation des habitants
 - Subventionnement : convention annuelle signée en 2023 ; renouvelée en 2024



Territoire d'intervention

Le projet a été réalisé dans le quartier de la Mosson, un quartier prioritaire de la politique de la ville à Montpellier.



Bénéfices territoriaux et pour les résidents induits par l'initiative

Réponse aux besoins sociaux : donner accès à une alimentation saine, de qualité et durable.

Gouvernance et management : intégration des membres du groupement d'achat dans l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de ce dernier.

Chiffres clés



entre 0 et 10 ETP



Budget : moins de 50 K€

Clés de la réussite de l'initiative et conditions nécessaires pour essaimage

- Redonner du pouvoir d'agir aux résidents.
- Distribuer des produits de qualité à un prix raisonnable, que les résidents peuvent choisir.
- Conférer une dimension conviviale au projet.

Les perspectives de développement

- > Renouveau du partenariat à l'échelle des deux résidences.
- > Réflexion quant à une possible contribution financière de la SFHE à la première commande des locataires participant au groupement d'achat (à hauteur de 10 euros par ménage).



Budget annuel > fonctionnement

Postes des principaux coûts de fonctionnement

- Frais de fonctionnement pour l'animation des ateliers en pied d'immeuble (charges de personnel, achat de produits pour les dégustations...)
- Frais de fonctionnement pour les groupements d'achat (frais de logistique, matériel pour le lieu d'accueil...)

Sources principales de financement

- Subvention de la SFHE



Les leviers

- Présentation de produits et ateliers cuisine comme « portes d'entrée » vers le dispositif de groupement d'achat.
- Accessibilité des ateliers, en pied d'immeuble.
- Facilité de commandes via le groupement d'achat (en ligne et par téléphone).



Les freins

- Difficile mobilisation des habitants pour l'adhésion au groupement d'achat (une douzaine d'inscrits à l'échelle des deux résidences).



Coordonnées de la structure du Groupe VYV

SFHE

1175, petite route des Milles
CS 40650
13547 Aix-en-Provence Cedex 4
04 42 24 00 50

Coordonnées de la structure de l'alimentation porteuse de l'initiative

Association VRAC & Cocinas
1bis, rue Marcelin-Albert
34080 Montpellier

Synergies du projet avec la stratégie interne de la structure du Groupe VYV

Cette initiative fait partie intégrante de la stratégie interne de la structure.

Référente projet



Patricia MOREL

Chargée de Développement social
patricia.morel@sfhe.fr



COCOTTE SOLIDAIRE



Le défi

Comment conjuguer trois sujets : lutter contre l'isolement, favoriser une alimentation saine et lutter contre le gaspillage alimentaire ?

Objectifs de l'initiative

La Cocotte Solidaire, dispositif de cantine solidaire itinérante, s'adresse aux personnes vulnérables économiquement et socialement. Elle vise à favoriser des pratiques alimentaires adaptées avec pour finalité d'améliorer leur état de santé en proposant des ateliers autour de la confection d'un repas : les cocott'moments.

Genèse de l'initiative

La Cocotte Solidaire, cantine solidaire itinérante, offre un rendez-vous à des personnes isolées et/ou précaires à partir d'un atelier de préparation, de confection et de partage d'un repas utilisant les surplus alimentaires. Le projet naît de la volonté d'agir pour lutter contre l'isolement et le gaspillage alimentaire et permettre une alimentation saine.



Coûts et financement de lancement

Coûts principaux de la mise en place

- Charges salariales : 45 000 euros (1 ETP)
- Achat d'un camion : 48 000 euros

Sources principales de financement

- Subvention FDSSAM : 57 000 euros (camion et charges salariales)
- GIE IMPA : 5 000 euros (charges salariales)
- Conférence des financeurs : 25 000 euros (charges salariales et animations)
- AESB : 5 000 euros (matériels)



Structure(s) du Groupe VYV

VYV³ Bourgogne

Statut

Union territoriale

Secteur(s) d'activité

Santé / Médico-social / Social

Structure(s) de l'ESS de l'alimentation partenaire(s) de l'initiative

Cocotte Solidaire

Statut

Dispositif

Secteur(s) d'activité

Cantine solidaire itinérante

Territoire d'intervention global de la structure

Côte-d'Or

Perspectives de développement du territoire d'intervention

Sur le périmètre de l'union : Nièvre (58), Yonne (89)

Autre(s) structure(s) porteuse(s) de l'initiative

VYV³ Bourgogne à travers sa filière

« Publics vulnérables »



COCOTTE SOLIDAIRE

Description de l'initiative

Les cocott'moments en 3 actions : on prépare, on déguste, on papote.

Facteurs de lien social, les ateliers représentent un prétexte pour mobiliser, sensibiliser et avancer sur les questions d'alimentation, le tout inscrit dans une démarche écoresponsable (produits de saison, compostage, recyclage des déchets).

La préparation de plats suscite l'implication de tous : échanges, partage, motivations, réassurance, et permet la diffusion de conseils autour de la santé et de l'alimentation (menus et petits budgets, conservation et transformation des aliments, prévention santé...).

Les ateliers par groupe représentent des moments d'échanges privilégiés avec les animateurs qui permettent de repérer certaines difficultés des bénéficiaires et restent un support pour les orienter vers un service social ou vers des services spécialisés. Une participante nous a dit : « Une journée comme celle-ci, c'est une consultation en moins chez le docteur, [...] il faudrait des journées comme celle-là tous les jours ! »



Modalités de pilotage et de gouvernance de l'initiative entre porteurs ou en interne

Ingénierie et coordination générale :

- VYV³ Bourgogne

Responsabilité globale du dispositif :

- Directrice VYV³ filière Publics vulnérables

Identification, invitation des bénéficiaires :

- Conseils départementaux
- Associations d'insertion, d'aide aux jeunes, d'aide à domicile...
- Missions locales, centres communaux d'action sociale
- Centres sociaux et maisons d'éducation populaire
- Clubs des aînés, associations locales, villages bleus

Soutien technique :

- Missions locales, centres communaux d'action sociale

Denrées alimentaires :

- Banque alimentaire



Étapes clés de l'initiative

2019

Démarrage du projet

2020

Lancement des cocott'moments, subventions par le GIE IMPA

2022

Déploiement des animations territoriales en Côte d'Or et dans la Nièvre, achat d'un camion

2023

En complément des cocott'moments, la Cocotte Solidaire propose de nouvelles prestations



Nature des relations liant la/les structure(s) du Groupe VYV et la/les structure(s) de l'ESS

Le projet est porté par VYV³ Bourgogne qui en assure l'ingénierie et sa coordination avec un comité de pilotage par territoire d'action incluant ses partenaires :

- Conseils départementaux
- Associations caritatives, d'insertion, d'aide aux jeunes, d'aide à domicile...
- Missions locales, centres communaux d'action sociale
- Centres sociaux et maisons d'éducation populaire
- Clubs des aînés, associations locales, villages bleus

Leur implication est essentielle pour repérer les bénéficiaires, le prêt de lieux et le soutien technique, l'appui des collectes de denrées, la diffusion et les invitations aux cocott'moments...



Territoire d'intervention

Département de la Côte-d'Or



Bénéfices territoriaux et pour les résidents induits par l'initiative

Alimentation : déterminant de santé

- Reproduction des savoir-faire acquis lors des ateliers : recettes, lutte contre le gaspillage alimentaire, élaboration de menus, bases de l'équilibre alimentaire, qualité des aliments, procédés de conservation...
- Mise en pratique des conseils alimentaires travaillés lors des ateliers.
- Une alimentation équilibrée à travers des conseils personnalisés et l'apport du groupe.
- Repérage des sources locales pour un meilleur approvisionnement.

Lutte contre l'isolement et favorise le lien social

- Moments conviviaux
- Constitution d'un réseau
- Partages, échanges
- Développement du pouvoir d'agir
- Valorisation des savoir-faire

Chiffres clés



entre 0 et 10 ETP



Chiffre d'affaires / Budget : de 50 à 200 K€ annuels



Bénéficiaires : 200 personnes sur l'année 2023

Clés de la réussite de l'initiative et conditions nécessaires pour essaimage

- Comité de pilotage : dynamique territoriale
- Partenariat
- Itinérance

Les perspectives de développement

- > Prestations de team building
- > Essaimage sur les territoires
- > Développement des ateliers : bar à jus, prestations événementielles...



Budget annuel > fonctionnement

Postes des principaux coûts de fonctionnement

- Budget annuel de fonctionnement : 60 673 € pour 2024
- Pas de local
- Principalement des charges de salaires : 45 000 €

Sources principales de financement

- Budget VYV³ Bourgogne interne : 60 673 € pour 2024
- Subventions en cours de sollicitations



Budget annuel > investissements

Postes des principaux investissements

- Matériels de transport : 45 000 € (camion avec matériels nécessaires à la confection des repas, à l'approvisionnement et la conservation des denrées, réfrigérateur)

Sources principales des investissements

- FDSSAM : 57 000 €



Les leviers

- Coopération des acteurs
- Connaissance du territoire
- Itinérance avec le camion et la logistique



Les freins

- Financement
- Moyens humains



Synergies du projet avec la stratégie interne de la structure du Groupe VYV

Le projet s'inscrit dans une logique de décloisonnement des secteurs et dans un travail de transversalité entre établissements et services de VYV³ Bourgogne avec les acteurs territoriaux.

Contribution de l'initiative aux politiques publiques territoriales

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Acteurs impliqués	Enjeux	Actions menées
Banque alimentaire	Essaimage de bonnes pratiques	Utilisation des denrées alimentaires fournies par la Banque alimentaire de Bourgogne



Coordonnées de la structure du Groupe VYV

VYV³ BOURGOGNE

8, boulevard de Sévigné
21000 Dijon
infos@vyv3.fr
03 80 59 63 30

Coordonnées de la structure de l'alimentation porteuse de l'initiative

Cocotte Solidaire

2, rue des Aiguillons
21800 Quetigny
catherine.mastello@vyv3.fr
06 30 95 07 38



<https://bourgogne.vyv3.fr>

Référente projet



Catherine MASTELLOTTA

Directrice filière Publics vulnérables, VYV³ Bourgogne
catherine.mastello@vyv3.fr



Pour une santé accessible à tous



EPIMUT



Le défi

Comment aider les personnes en précarité financière à s'alimenter dignement tout en favorisant le lien social ?

Objectifs de l'initiative

- Lutter contre la précarité en permettant à des personnes en situation de vulnérabilité économique d'acheter des produits alimentaires et non alimentaires de qualité et à moindre coût.
- Favoriser le lien social en proposant des activités variées aux bénéficiaires, souvent en rupture de lien.

Genèse de l'initiative

L'alimentation est un déterminant majeur de la santé et VYV³ Bourgogne, accompagnée par les partenaires territoriaux, souhaitait offrir un espace de vente alimentaire aux personnes précaires pour les soutenir financièrement et lutter également contre la précarité alimentaire. Le souhait était également d'offrir des espaces de convivialité et d'échanges porteurs de lien social.

La première épicerie a vu le jour à Quetigny en partenariat avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville et VYV³ Bourgogne, et ce projet a essaimé sur le territoire du Nord Côte-d'Or.

Coûts et financement de lancement

Coûts principaux de la mise en place

- Salaires
- Locaux
- Achats de produits

Sources principales de financement

- CCAS, mairies

EPIMUT

ÉPICERIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE

Structure(s) du Groupe VYV VYV³ Bourgogne

Statut

Union territoriale

Secteur(s) d'activité

Santé / Médico-social / Social

Structure(s) de l'ESS de l'alimentation partenaire(s) de l'initiative

EPIMUT

Statut

Dispositif épicerie sociale et
solidaire

Secteur(s) d'activité

Aide alimentaire

Territoire d'intervention global
de la structure

2 sites :

- Montbard – Nord Côte-d'Or
- Quetigny

Perspectives de développement
du territoire d'intervention

En fonction des projets
territoriaux



EPIMUT

Description de l'initiative

L'objectif principal de l'épicerie sociale et solidaire est de subvenir aux besoins alimentaires des personnes en situation précaire. C'est un commerce de proximité qui permet au public en difficultés économiques de réaliser des courses selon ses choix et en fonction des produits disponibles qui se veulent être de qualité mais à des prix réduits.

Il s'agit d'une aide temporaire à des personnes fragilisées en difficulté financière, qui favorise un accès digne à une alimentation de qualité **en libre choix et libre-service**.

C'est également un lieu de partage et de convivialité. L'épicerie organise diverses activités pour les bénéficiaires permettant de tisser des liens sociaux, de sortir d'un quotidien...

Elle propose notamment des ateliers cuisine, des informations santé, des ateliers couture, des ateliers « estime de soi », des sorties et visites, des échanges autour d'un café, etc.

Par des conseils nutritionnels, la proposition de produits locaux et de saison, un accompagnement sur les habitudes alimentaires, des conseils d'achats, l'épicerie sociale et solidaire est un espace d'éducation au « bien consommer » pour un meilleur équilibre alimentaire. L'aide à l'élaboration de menus contribue à amener à une prise de conscience collective et individuelle des impacts des consommations excessives de produits transformés sur la santé. La confection de repas et la commensalité visent à concevoir l'alimentation comme source de plaisir.



Modalités de pilotage et de gouvernance de l'initiative entre porteurs ou en interne

- Gouvernance : VYV³ Bourgogne
- Communication et échanges réguliers avec les bénéficiaires pour une veille sur les besoins
- Animation et coordination du réseau de bénévoles pour une concertation participative régulière



Étapes clés de l'initiative

2013

- Lancement de l'épicerie sociale et solidaire à Quetigny
- Convention avec la banque alimentaire

2014

Lancement de l'épicerie sociale et solidaire à Montbard

2022

Partenariat avec la métropole dijonnaise dans le cadre de PRODIJ pour valoriser les fruits, légumes et légumineuses

2024

Participation au fonds « Mieux manger pour tous »



Nature des relations liant la/les structure(s) du Groupe VYV et la/les structure(s) de l'ESS

- Financement du dispositif d'épicerie sociale et solidaire
- Mise à disposition de salariés



Territoire d'intervention

Agglomération dijonnaise
Haute Côte-d'Or



Bénéfices territoriaux et pour les résidents induits par l'initiative

- Approvisionnement des bénéficiaires en produits de qualité,
- Ateliers sur la santé : recettes, démonstration de chefs, ateliers photos, exposition, sorties, salon, ateliers de prévention, non stigmatisation, libre choix, libre-service.

Chiffres clés



entre 0 et 10 ETP



Chiffre d'affaires / Budget :
de 50 à 200 K€ annuels
par épicerie EPIMUT



Bénévoles :

- 3 090 heures pour EPIMUT Quetigny
- 500 heures pour EPIMUT Montbard



Foyers actifs

- 433 pour EPIMUT Quetigny
- 230 pour EPIMUT Montbard



Coût moyen d'un panier

- 23,39 € pour EPIMUT Quetigny
- 18,50 € pour EPIMUT Montbard

Clés de la réussite de l'initiative et conditions nécessaires pour essaimage

- Réponse aux besoins d'aide alimentaire et aux besoins des usagers
- Un lieu ressource pour les bénéficiaires
- Facilité d'accès des bénéficiaires
- Engagements des collectivités territoriales

Les perspectives de développement

Le contexte économique induit une hausse constante des bénéficiaires, il est nécessaire de s'adapter et de développer l'offre de produits proposés.

Il est prévu de développer des actions favorisant le lien social et le « bien manger » en lien avec la Cocotte Solidaire et les partenaires territoriaux.



Budget annuel > fonctionnement

Postes des principaux coûts de fonctionnement

- Budget global des deux épiceries : 420 000 euros (salaires, locaux, achats de produits)

Sources principales de financement

- Fonds propres VYV³ Bourgogne
- DDETS, fonds « Mieux manger pour tous »
- Conseil départemental
- UGESS
- PRODIJ
- Mairies, CCAS



Budget annuel > investissements

Postes des principaux investissements

- Armoires froid positif et négatif

Sources principales des investissements

- Fonds propres VYV³ Bourgogne
- DDETS, fonds « Mieux manger pour tous »
- Conseil départemental
- UGESS
- PRODIJ
- Mairies, CCAS



Les leviers

- Partenariats territoriaux (centre communal d'action sociale, métropole, DDETS, UGESS...).
- Engagements de bénévoles et coordination.
- Capacité à innover et à développer des projets avec les territoires.
- Financements obtenus dans le cadre de PRODIJ (projet de transition écologique porté par la métropole et la région).



Les freins

- Modèle économique qui n'est pas stabilisé.
- Nombre de bénéficiaires en hausse constante.
- Problème d'approvisionnement avec la baisse des ramasses de la banque alimentaire .
- Ne peut fonctionner sans subvention des collectivités, de l'État .
- Hausse des prix sur les produits.

Synergies du projet avec la stratégie interne de la structure du Groupe VYV

Déterminant de santé, l'alimentation est au cœur du dispositif et est au cœur de l'action du Groupe VYV³ Bourgogne.



Référente projet



Catherine MASTELLOTTO
Directrice Filière Publics
Vulnérables, VYV³ Bourgogne
catherine.mastelotto@vyv3.fr



Coordonnées de la structure du Groupe VYV

VYV³ BOURGOGNE

16, boulevard de Sévigné
21000 Dijon
standard-accueil@vyv3.fr
03 80 59 63 30

Coordonnées de la structure de l'alimentation porteuse de l'initiative

EPIMUT MONTBARD

39, rue d'Abrantès
21500 Montbard
epimut-montbard@vyv3.fr
03 58 02 10 02

EPIMUT QUETIGNY

2, allée des Peupliers
21800 Quetigny
epimut-quetigny@vyv3.fr
03 80 46 89 49



<https://bourgogne.vyv3.fr/>



<https://www.facebook.com/VYV-3-Bourgogne>



[VYV 3 Bourgogne | LinkedIn](#)



PROMUT



Le défi

Comment la production de produits biologiques peut-elle être au service de l'inclusion sociale et de l'éducation de toutes et tous à l'alimentation saine et durable ?

Objectifs de l'initiative

- Élargir notre offre de postes adaptés afin d'apporter des solutions à l'évolution des pathologies de nos agents ainsi qu'à la diversité des handicaps rencontrés. Proposer une offre de produits locaux à destination des cuisines centrales, écoles, etc.
- Activités de travaux paysagers.
- Mission sociale : sensibilisation et éducation des enfants à l'environnement et à l'alimentation saine et durable, réalisation d'animations avec des associations de la ville de Quetigny sur la taille d'arbres.
- Ateliers à destination des salariés de PROMUT : pour varier les postes de travail, pour leur permettre d'avoir à certains moments une activité physique plus douce, et pour les amener à consommer davantage de fruits.

Genèse de l'initiative

La mairie de Quetigny souhaitait mettre à disposition un terrain pour en faire un projet autour du « mieux manger », et le sous-directeur de PROMUT s'est saisi de cette opportunité pour proposer le projet des vergers bio mutualistes.

Coûts et financement de lancement

Coûts principaux de la mise en place

- Construction bâtiment et aménagement terrain **1 250 K€**
- Plantation **50 K€**
- Embauches **60 K€**

Sources principales de financement

- Subvention **18 K€**
- Autofinancement **98,5 %**
- Mairie de Quetigny pour la mise à disposition du terrain de 4 hectares (bientôt 7)



Structure(s) du Groupe VYV

PROMUT
(entité VYV³ Bourgogne)

Statut

Entreprise adaptée

Secteur(s) d'activité

Travaux horticoles et paysagers

Structure(s) de l'ESS de l'alimentation partenaire(s) de l'initiative

ESAT Le Mirande

Statut

ESAT

Secteur(s) d'activité

Cuisine centrale

Territoire d'intervention global de la structure

Côte-d'Or

Autre(s) structure(s) porteuse(s) de l'initiative

Mairie de Quetigny
(métropole dijonnaise)

Statut

Collectivité territoriale



PROMUT

Description de l'initiative

La mairie de Quetigny a confié 4 hectares de terrain à PROMUT (1 hectare de bâti et 3 hectares dédiés aux vergers biologiques), qui permettent la culture de petits fruits, d'arbustes et d'arbres, ainsi que la réalisation de travaux paysagers. Ce projet a également pour objectif de créer un lieu ouvert à différentes populations : les salariés et les partenaires (mairie de Quetigny, communauté de communes, écoles, maisons de retraites, etc.) pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation.



Modalités de pilotage et de gouvernance de l'initiative entre porteurs ou en interne

La mairie de Quetigny est un client de longue date de PROMUT. 100 % piloté par VYV³ Bourgogne dans le respect du partenariat avec la mairie.



Étapes clés de l'initiative

2018

Lancement du projet

2019

Partenariat avec la mairie de Quetigny

2020

Premières plantations

2023

Emménagement de l'activité, travaux paysagers et premières récoltes



Nature des relations liant la/les structure(s) du Groupe VYV et la/les structure(s) de l'ESS

- Cuisine centrale de l'ESAT Le Mirande
- Mairie de Quetigny par la mise à disposition d'un terrain agricole
 - Partenariat avec le service public de l'emploi (SPE) et les diverses associations afin d'accueillir des stagiaires, apprentis ou usagers dans le but d'insérer socialement ou encore de sensibiliser au bien produire et bien manger



Territoire d'intervention

Ville de Quetigny et agglomération dijonnaise



Bénéfices territoriaux et pour les résidents induits par l'initiative

Lien au territoire : développement d'une production dont les débouchés seront en circuits courts, lien historique avec la mairie de Quetigny.

Diversité des apports de ce lieu au territoire : insertion de personnes en situation de handicap tout en favorisant la biodiversité, l'éducation à l'alimentation durable et la création d'un cercle vertueux INSERTION – SANTÉ – LIEN SOCIAL.

Chiffres clés



entre 3 et 5 ETP



Chiffre d'affaires / Budget : de 50 à 200 K€ annuels

Clés de la réussite de l'initiative et conditions nécessaires pour essaimage

- Expertise technique : sur la production agricole, l'environnement, la biodiversité.
- Partenariats forts : avec la mairie qui est propriétaire du terrain, avec les structures de l'ESS du territoire (notamment pour les débouchés commerciaux de la production).
- Valeurs fortes : aborder le projet avec des valeurs d'économie sociale et solidaire.
- Besoin d'un partenariat fort avec les acteurs publics locaux : afin d'avoir un volume significatif de produits issus de l'agriculture locale et durable dans les cantines scolaires.

Les perspectives de développement

Le terrain va s'agrandir et PROMUT va pouvoir cultiver 7 hectares de terrain. Ainsi, l'objectif est de permettre à la mairie de Quetigny de mieux nourrir ses habitants, notamment en fournissant les cantines scolaires. Il est également prévu d'alimenter la cuisine centrale de VYV³ Bourgogne, et de faire des dons à l'épicerie sociale EPIMUT. Une partie des 7 hectares sera dévolue à une activité de pépinière afin d'alimenter l'activité de travaux paysagers.



Les leviers

- Partenariat fort avec la mairie de Quetigny et volonté de VYV³ Bourgogne de développer une activité en lien avec sa raison d'être.



Les freins

- Financier : difficultés à engager les acheteurs publics locaux pour assurer des demandes permettant la viabilité du projet.
- Compétence technique : les personnes recrutées ont des valeurs en adéquation avec le projet, et il faut ensuite les former en interne aux métiers.

Synergies du projet avec la stratégie interne de la structure du Groupe VYV

- Les salariés de l'entreprise adaptée PROMUT ont un faisceau de pathologies qui peuvent être liées aux enjeux de santé et d'alimentation (personnes diabétiques, en surpoids, etc.). Ces pathologies sont directement liées à la mauvaise alimentation ou aggravées par cette dernière. La sensibilisation à l'alimentation saine et durable constitue donc une nécessité.
- L'ensemble du Groupe VYV est tourné vers le mieux-vivre, et le projet de PROMUT s'inscrit dans cette idée, en agissant non seulement sur le curatif, mais aussi sur le préventif.
- VYV³ Bourgogne développe plusieurs initiatives autour de la production biologique, par exemple : une autre initiative de maraîchage biologique à Semur-en-Auxois, sur un site où un IME et un ESAT sont déjà installés. L'objectif est de décloisonner les structures, créer du lien, sensibiliser dès le plus jeune âge et, ainsi, prendre soin de chacun chaque jour au cœur des territoires.

Contribution de l'initiative aux politiques publiques territoriales

Label Territoire à Energies Positives décerné à la ville de Quetigny en 2017

Acteurs impliqués	Enjeux	Actions menées
<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Quetigny • PROMUT 	<p>Depuis 2017, la ville de Quetigny a débuté un projet de « ville nourricière » dont l'objectif est de contribuer à l'autonomie alimentaire de la métropole dijonnaise.</p>	<p>Un appel à projets a été lancé pour l'installation d'une nouvelle ferme biologique sur la commune et PROMUT a proposé d'établir un verger biologique sur 4 hectares.</p>



Coordonnées de la structure du Groupe VYV

PROMUT
1, rue Désormes
21000 Dijon
promut-dijon@vyv3.fr
03 80 71 03 62



PROMUT Entreprise Adaptée



Promut Entreprise Adaptée

Référent projet



Arnaud AUBERT

Sous-directeur de Promut en charge des travaux horticoles, des vergers et du maraîchage, ainsi que des ateliers coutures et second œuvre

Promut, établissement de VYV³ Bourgogne
arnaud.aubert@vyv3.fr

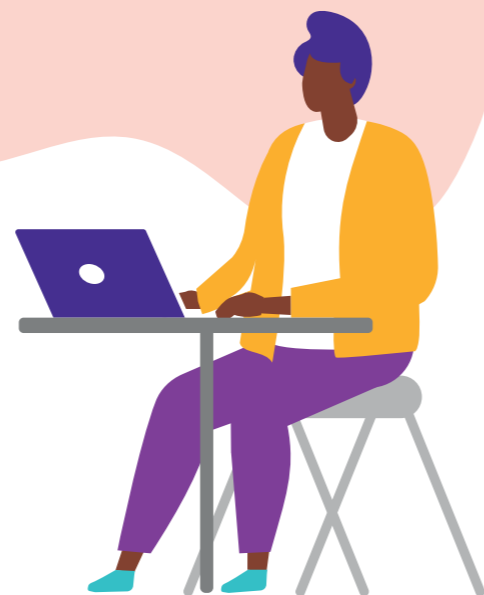


Pour une santé accessible à tous

Comment passer à l'action ?

Dans cette partie, nous chercherons à tirer parti des premiers enseignements fournis par les expérimentations déjà menées dans plusieurs entreprises sociales pour l'habitat du Groupe Arcade-VYV et dans plusieurs établissements de VYV³.

Étapes clés de mise en œuvre d'un projet au sein de sa structure



1
Faire un **état des lieux** de ce qui est déjà fait sur les enjeux de santé-alimentation :
• Au sein de l'entité du Groupe VYV
• Par les acteurs du territoire



2
Être à l'**écoute des besoins** des bénéficiaires du futur projet



3
Rédiger le projet



4
Rechercher des **financements et/ou des partenariats** qui appuieraient la mise en œuvre du projet souhaité



5
Communiquer autour de l'initiative pour favoriser son essaimage



6
Mettre en place l'initiative



7
Réaliser un **diagnostic des actions** mises en œuvre en s'appuyant sur un set d'indicateurs prédéfinis, et ce dans une démarche d'amélioration continue des pratiques

Les leviers pour favoriser la mise en place de projets traitant les enjeux de santé et d'alimentation

COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS

Cultiver la coopération avec une diversité d'acteurs de son territoire est l'un des principaux leviers pour mener à bien un projet. L'immense majorité des projets existants s'appuie sur des partenariats avec des acteurs locaux spécialisés dans la transition agricole et alimentaire. Dès lors, il apparaît comme essentiel de bien connaître la dynamique locale existante. En ce sens, Loir-et-Cher Logement a consolidé, à Blois, un partenariat avec Les Jardins de Cocagne depuis 2021. Ce bailleur distribue une vingtaine de paniers de légumes chaque semaine à des voisins et à des locataires. Les dynamiques partenariales s'opèrent également au sein même du Groupe VYV. Par exemple, dans le cadre de leur convention de janvier 2023, les collaborateurs de l'Union mutualiste de groupe (UMG) VYV se sont mobilisés pour un défi solidaire permettant de récolter des fonds au profit des projets de lutte contre la précarité alimentaire menés dans les résidences jeunes. Les 1 014 euros récoltés ont contribué à la tenue de quatre ateliers d'éducation alimentaire animés par une diététicienne pour apprendre à cuisiner de façon saine, économique et autonome et favoriser le lien social au sein des résidences, mais aussi l'achat de mixeurs remis aux jeunes ayant participé à ces ateliers.

RESSOURCES HUMAINES

La présence d'un salarié référent, voire d'une équipe, consacrant une partie de son temps de travail aux enjeux d'utilité sociale assure une conduite efficace des projets. Ces salariés ont développé une expertise dans la conduite de partenariats innovants et jouent le rôle d'assembler.

RÉPONSE AUX BESOINS SOCIAUX

Afin de diagnostiquer précisément le besoin des bénéficiaires (habitants, salariés d'une entité de VYV³, patients...) et d'adapter l'initiative à leur demande, il est pertinent de passer par une phase de concertation. L'implication des bénéficiaires dès la phase d'émergence du projet confère une certaine légitimité à l'initiative et favorise son adaptabilité. En ce sens, il est également important de rester à l'écoute et à l'affût des envies des bénéficiaires tout au long du projet, en particulier en adoptant une démarche visant à aller vers eux. La mise en place d'une initiative autour des enjeux de santé et d'alimentation présente l'occasion de redonner du pouvoir d'agir aux individus. À titre d'exemple, le projet Popote Story mené par Mésolia à Cénon (33) consiste en un parcours culinaire participatif qui a mobilisé une cinquantaine de locataires. Parmi les activités proposées, les participants ont pu effectuer des ateliers de cuisine de rue et y proposer des recettes, qui ont été présentées lors d'un concours de cuisine. Ainsi, ce projet a réussi à valoriser les savoir-faire des habitants, tout en leur donnant la possibilité d'agir sur leurs propres habitudes alimentaires. L'alimentation est également un fort vecteur de convivialité et de lien social. La plupart des projets portés s'appuient sur cette dimension de l'alimentation (ateliers de cuisine, groupements d'achat...).



ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT DES PRATIQUES DES BÉNÉFICIAIRES

Ces projets doivent avoir pour horizon la démocratisation de formes d'accès à une alimentation saine et durable. D'une part, les populations modestes sont moins enclines à être attentives aux effets de l'alimentation sur leur santé. D'après un rapport de la Fondation Jean Jaurès³, 77 % des membres des catégories aisées disent l'être, contre 62 % des catégories modestes. D'autre part, même si une partie non négligeable des classes populaires souhaite participer à la transition alimentaire, les contraintes financières rendent difficiles la conversion de leurs aspirations en comportement. De surcroît, si le capital économique joue un rôle déterminant dans l'achat de denrées de qualité, il ne faut pas négliger le poids des capitaux social et culturel. À titre d'exemple, le projet « Votre santé dans l'assiette », porté par Aiguillon Construction à Rennes, visait à permettre à des personnes vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et se déplaçant peu en centre-ville de rencontrer des associations spécialistes de l'alimentation durable. En effet, les habitants de ce quartier font face à un phénomène d'enclavement qui pèse sur leurs choix de consommation.



Les points de vigilance à prendre en compte pour le lancement de projets autour de la santé et de l'alimentation

LA DIFFICILE MOBILISATION DES BÉNÉFICIAIRES

L'une des difficultés les plus rencontrées dans le portage des différents projets locaux relatifs aux enjeux de santé et d'alimentation durable est la mobilisation des publics bénéficiaires : habitants, patients... Dans un grand nombre de cas, les publics vulnérables cibles de ces actions – personnes en situation de handicap, personnes précaires, personnes âgées... – sont peu connectés aux réseaux d'entraide et de communication, il est donc plus difficile de les informer des dispositifs mis en place.

Il est important de trouver des espaces de sensibilisation qui permettent d'informer les bénéficiaires des dispositifs développés. Ces espaces ont tout intérêt à être organisés dès le montage du projet car ils peuvent permettre de recueillir les besoins réels des bénéficiaires.

La prise en compte de leurs besoins pour concevoir des réponses les plus adaptées possibles constitue en soi un facteur de mobilisation plus forte des publics cibles sur la durée du projet. Il est en effet essentiel de construire les projets en ayant une vision systémique des enjeux alimentaires du territoire concerné, et de bien prendre en compte le contexte dans lequel évoluent les bénéficiaires.

Il est également essentiel de penser la mise en œuvre de réponses différenciées en fonction des publics bénéficiaires : accessibilité physique (proximité ou mobilité adaptée), adéquation aux besoins nutritionnels (âge, activité, etc.), respect des choix culturels, sociaux et religieux.

LE MANQUE DE MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Les porteurs de projet partagent que l'une des difficultés majeures de mise en place des projets est le manque de moyens financiers et humains alloués à de telles initiatives. La mobilisation de fonds publics sur des projets d'innovation sociale peut en effet être difficile. Cela implique très souvent que la structure porteuse doit engager des fonds propres pour financer les investissements en matériel ou en moyens humains pour le bon déploiement du projet. Ces difficultés peuvent par ailleurs avoir pour conséquence de devoir limiter le nombre de bénéficiaires des dispositifs engagés.

Les retours d'expérience montrent qu'il est important de mobiliser du temps, dès le montage du projet, pour présenter l'initiative auprès des élus du territoire et des différentes institutions publiques afin d'identifier s'il existe des dispositifs locaux de financement de ce type de projet.

LA DIFFICULTÉ D'OBJECTIVER L'IMPACT RÉEL DE LA SENSIBILISATION

Certains porteurs de projet ont identifié une certaine difficulté à objectiver l'impact réel de la sensibilisation dans la modification des modes de consommation des publics cibles. Cette difficulté peut constituer un frein dans l'allocation pérenne de financements à de tels dispositifs.

Bien qu'il soit difficile de mesurer de façon précise l'ensemble des bénéfices induits par de telles initiatives, on peut identifier des indicateurs de suivi dès le démarrage du projet afin de suivre son déploiement et de disposer de quelques éléments chiffrés : nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés, nombre de personnes mobilisées, nombre de paniers distribués, etc.

LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES SALARIÉS IMPLIQUÉS

Les projets développés sur les enjeux de santé et d'alimentation durable sont en lien direct avec les métiers du Groupe VYV. Néanmoins, ces projets peuvent mobiliser des compétences qui ne sont pas nécessairement déjà présentes au sein de l'équipe coordinatrice.

Pour garantir la bonne mise en place de ces initiatives et leur pérennité au sein de l'établissement, il est donc nécessaire de sensibiliser à ces enjeux et d'accompagner la montée en compétences des salariés impliqués dans le dispositif.

³ • Fondation Jean Jaurès. (2020). La France à table. Dans [jean-jaures.org](https://www.jean-jaures.org). Consulté le 12 mars 2024, à l'adresse <https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2022/08/france-a-table.pdf>

Principaux cadres de financement mobilisables pour un projet portant sur les enjeux de santé et d'alimentation

Cette partie vise à identifier, de manière non exhaustive, un certain nombre de dispositifs financiers qu'il pourrait être pertinent de mobiliser pour soutenir un projet relatif aux enjeux de santé et d'alimentation.

Par ailleurs, les différentes fiches présentant des initiatives remarquables portées sur ces sujets au sein du Groupe VYV référencent également un certain nombre de solutions de financement qui peuvent être des sources d'inspiration pour l'essaimage d'un projet dans d'autres territoires (voir les encarts « Coûts et financement de lancement de l'initiative », « Budget annuel de fonctionnement », « Budget annuel d'investissements »).



Nous avons tenté d'associer les initiatives remarquables portées par le Groupe VYV et présentées dans ce guide à ces cadres de financement afin de faciliter leur compréhension et l'articulation avec les activités métier du groupe. Cependant, cela ne signifie pas que les projets ont reçu un financement dans le cadre de l'un de ces programmes, ou même qu'ils auraient été éligibles. Cette proposition de rapprochement n'engage que les rédacteurs du présent guide.

FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX

FINANCEMENT PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES DE PROJETS EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION DURABLE ET DE LA TRANSITION AGRICOLE



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être une structure de l'ESS porteuse d'un projet de transition agricole et alimentaire ;
- Être une entreprise à fort impact social qui se reconnaît dans les modèles de création de valeur de l'ESS.



OFFRE DE FINANCEMENT

- Financement direct en fonds propres (prise de participation minoritaire) et quasi-fonds propres (titres participatifs, obligations convertibles, prêts subordonnés, etc.).
- Un éventuel investissement indirect dans les murs et équipements de la structure portant le projet.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre PROMUT – SFHE

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

PROGRAMME 304 « INCLUSION SOCIALE ET PROTECTION DES PERSONNES »

Un des outils permettant de déployer la politique de lutte contre la précarité alimentaire au plus près des territoires.



OFFRE DE FINANCEMENT

- Crédits nationaux aux épiceries sociales

Financement des associations qui interviennent dans les territoires.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre Mésolia – Antin Résidences – Aiguillon – SFHE – Évoléa – Cocotte Solidaire – EPIMUT

PROGRAMME « MIEUX MANGER POUR TOUS » : PROGRAMME PLURIANNUEL CONSISTANT EN LA MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE ALIMENTAIRE POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE L'INFLATION



OBJECTIFS

- Accroître l'offre de l'aide alimentaire en fruits, légumes, légumineuses et produits sous labels de qualité.
- Faciliter l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à des denrées plus saines et plus durables, en respectant la saisonnalité des produits frais et en privilégiant une politique en matière d'achat qui favorise les approvisionnements de proximité et locaux. Il s'agira ainsi de viser à moyen terme la conformité des approvisionnements aux recommandations du Programme national nutrition santé.

Ce volet est destiné aux associations habilitées pour l'aide alimentaire au niveau national qui ont soumis un dossier sur la base de lignes directrices élaborées par l'administration.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre PROMUT – Mésolia – SFHE – Antin Résidences – Évoléa – Cocotte Solidaire – EPIMUT



OFFRE DE FINANCEMENT

En 2023, doté de :

- 40 millions d'euros au niveau national
- 20 millions d'euros au niveau local

Il a vocation à croître pendant la durée du programme pour atteindre 100 millions d'euros en 2027.

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

SOUTIEN ADEME À L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

L'aide s'adresse aux acteurs publics ou privés pour des équipements contribuant à réduire le gaspillage sur plusieurs étapes de la chaîne.



OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les investissements doivent être justifiés par une augmentation ou redistribution de flux de denrées détournées du gaspillage dans un programme mutualisé entre plusieurs partenaires.

Ces investissements peuvent concerner la collecte, la redistribution ou une transformation. La provenance des aliments concernés par ces investissements doit être majoritairement issue de la lutte contre le gaspillage alimentaire (invendus, ramasses, don). Les aides seront accordées prioritairement aux acteurs de la lutte anti-gaspi et aux associations.

Par exemple : équipements de pesées, camions frigorifiques, acquisitions d'entrepôts, plateformes de collecte, cantines solidaires, ateliers de transformation de type conserverie, équipements permettant le partage de denrées alimentaires entre particuliers...

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

SOUTIENS ADEME POUR UNE ALIMENTATION DURABLE

Il existe divers soutiens de l'ADEME pour des projets visant à développer une alimentation durable.

Les 3 piliers de l'alimentation durable soutenus :

- 1 • Les approvisionnements
- 2 • Les pratiques alimentaires
- 3 • La lutte contre le gaspillage alimentaire

Ces dispositifs peuvent permettre d'initier un projet alimentaire territorial, de repenser la restauration collective, de financer des équipements de lutte contre le gaspillage alimentaire.

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'aide est conditionnée à la fourniture d'éléments permettant de déterminer les flux de denrées détournés du gaspillage. Concernant les investissements de type légumerie/ conserverie, une étude de faisabilité préalable est obligatoire.

 Consulter l'aide

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre Cocotte Solidaire

 En savoir plus

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre PROMUT – Aiguillon – SFHE – Évoléa – EPIMUT



FINANCEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX

APPELS À PROJETS PORTÉS PAR UNE COLLECTIVITÉ OU LA DRAAF VISANT À SOUTENIR LES INITIATIVES DE RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION ET LES CIRCUITS COURTS

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre PROMUT – SFHE – Évoléa – Cocotte Solidaire

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

APPELS À PROJETS RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE LOCALE DU PROGRAMME « MIEUX MANGER POUR TOUS », COORDONNÉS PAR LES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DEETS)



OBJECTIFS

Le volet local a pour objectif de développer des actions de lutte contre la précarité alimentaire autour de quatre axes :

- le développement d'alliances locales de solidarité alimentaire « producteurs-associations-collectivité » ;
- le soutien d'actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des projets alimentaires territoriaux ;
- le soutien d'expérimentations portant sur la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire, dont les expérimentations en matière de transfert monétaire telles que des chèques alimentaires durables ;
- l'amélioration de la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire.

Ce volet est mis en œuvre par les services déconcentrés au niveau régional.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre PROMUT – Mésolia – SFHE – Antin Résidences – Évoléa – Cocotte Solidaire – EPIMUT



OFFRE DE FINANCEMENT

En 2023, doté de :

- 40 millions d'euros au niveau national
- 20 millions d'euros au niveau local

Il a vocation à croître pendant la durée du programme pour atteindre 100 millions d'euros en 2027.

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

PLANS RÉGIONAUX SANTÉ ENVIRONNEMENT

Dans le cadre des Plans régionaux santé environnement, des appels à projets sont lancés régulièrement dans les régions afin de mobiliser et soutenir les acteurs dans la mise en œuvre d'actions favorables à la santé environnement. Ils peuvent être financés par les régions, les DREAL et les agences régionales de santé en fonction des dynamiques locales.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre
PROMUT – Mésolia – Antin Résidences – Aiguillon – SFHE – Évoléa – EPIMUT
Cocotte Solidaire

FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR)



OBJECTIFS

Permettre une plus importante souplesse de gestion et une meilleure adaptation des financements aux besoins des territoires. Les agences régionales de santé (ARS) sont ainsi libres d'adapter leurs financements en fonction de ce qu'elles identifient comme nécessaires à leur territoire aussi bien en termes d'offre de soins sanitaire et médico-sociale qu'en matière de prévention ou de facilitation de l'accès aux soins.

Il s'inscrit ainsi dans l'action des projets régionaux de santé pour assurer notamment le financement de l'investissement dans les établissements de santé aussi bien que des expérimentations d'innovations régionales.

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

SOUTIENS DES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ADEME

Les directions régionales de l'ADEME peuvent également choisir de financer des projets relatifs à l'alimentation durable en fonction des dynamiques locales.

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



AXES STRATÉGIQUES SOUTENUS

- 1 • Promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie.
- 2 • Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que de la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire.
- 3 • Permanence des soins et répartition des professionnels de santé et des structures de santé sur le territoire.
- 4 • Efficacité des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels.
- 5 • Développement de la démocratie sanitaire.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre
Mésolia – Antin Résidences – Aiguillon – SFHE – Évoléa – Cocotte Solidaire – EPIMUT

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre
PROMUT – Aiguillon – SFHE – Évoléa – EPIMUT

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

Les contrats locaux de santé peuvent lancer des appels à projets, en lien avec les axes des PAT, pour promouvoir une alimentation saine et locale pour tous.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre
Mésolia – Antin Résidences – Aiguillon – SFHE – Évoléa – Cocotte Solidaire – EPIMUT



FINANCEMENTS PRIVÉS

PRIX DE L'INSPIRATION EN ESS DE LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

Ouvert à toutes les structures de l'ESS au sens de la loi du 31 juillet 2014, qui permet de soutenir chaque année une soixantaine d'initiatives partout en France.



CRITÈRES DE SÉLECTION

- Leur contribution aux Objectifs de développement durable en combinant à la fois un ODD à dimension sociale et un ODD à dimension environnementale.
- Leur caractère original ou d'utilité sociale pour le territoire ou dans leur mise en œuvre.
- Le besoin d'amorçage financier du projet et l'impact de la dotation attendue, qu'il s'agisse d'une structure elle-même en phase d'amorçage ou d'une structure plus ancienne.
- L'ancrage territorial du projet et sa capacité à coopérer avec d'autres acteurs.
- Le potentiel de duplication de l'action dans le territoire.
- La pérennité du projet et sa capacité à évoluer vers une indépendance financière.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre
PROMUT – Mésolia – SFHE – Antin Résidences – Aiguillon – Évoléa – Cocotte Solidaire

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



OFFRE DE FINANCEMENT

Soutien financier pouvant aller de 3 000 euros à 10 000 euros selon le niveau de sélection retenu (prix local, prix régional ou prix national).

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

POUVOIR D'ACHAT

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

APPEL À PROJETS « NOURRIR L'AVENIR » DE LA FONDATION DANIEL ET NINA CARASSO, OUVERT CHAQUE ANNÉE, POUR SOUTENIR DES PROJETS D'ALIMENTATION DURABLE



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être une structure éligible au mécénat.
- Être une TPE/PME (SA, SAS, SCOP, SCIC et SARL avec des titres participatifs) basée en France, travaillant dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation, existant depuis moins de 5 ans.



OFFRE DE FINANCEMENT

- Pour le programme « Exploration » portant sur l'alimentation durable, financements maximums de 50 000 euros.
- Pour le programme « Justice alimentaire », financements maximums de 100 000 euros.

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Impact
- Caractère d'émergence de l'enjeu auquel il répond
- Innovation
- Partenaires et inclusion
- Qualité du montage du projet
- Sa valorisation auprès du plus grand nombre

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre
PROMUT – Mésolia – Aiguillon – SFHE – Évoléa – Cocotte Solidaire

APPEL À PROJETS ANNUEL « TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES ET RÉSILIENCE ALIMENTAIRE » DE LA FONDATION LÉA NATURE



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Association loi 1901, sans but lucratif et à gestion désintéressée.
- Autres structures type « organisations collectives d'acteurs » pouvant prétendre au mécénat et justifiant des critères suivants :
 - ▶ Intérêt général
 - ▶ Gestion désintéressée
 - ▶ Sans but lucratif, et non concurrente du secteur marchand
 - ▶ Exonérée des impôts commerciaux



OFFRE DE FINANCEMENT

- Le soutien est apporté sous forme d'une subvention annuelle pouvant couvrir jusqu'à 40 % du budget total du projet.
- Le financement de projet peut varier de 2 000 euros à 10 000 euros.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre
PROMUT – SFHE – Cocotte Solidaire



AXES

- La formation initiale en agroécologie et l'accompagnement collectif à l'installation des professionnels (à caractère social ou destiné au public non issu du milieu agricole par exemple).
- L'animation et l'expérimentation d'activités de sensibilisation auprès des citoyens à une alimentation végétalisée, issue de l'agriculture biologique et à caractère équitable par la production agricole, et la transformation (par exemple l'émergence d'un tiers-lieu nourricier associatif dans une ferme bio).

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

FONDS DE L'INNOVATION SOCIALE DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

Ce fonds, créé en 2007, finance des projets d'associations partenaires des sociétés HLM qui concernent l'accueil, l'intégration et la qualité de vie des habitants dans le logement et le quartier, en particulier les habitants en difficultés sociale, économique, psychologique, ou en situation d'exclusion.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Projets innovants et durables dont ceux portés par des réseaux nationaux partenaires de la fédération ainsi que ceux expérimentés sur certains territoires, dont l'efficacité est prouvée, répondant à un besoin, et dont les entreprises sociales pour l'habitat (ESH) sur d'autres territoires peuvent s'inspirer pour optimiser leurs interventions et celles de leurs partenaires associatifs au profit des locataires de l'ESH.

OU

- Projets inter-organismes, dont au moins 2 ESH contributrices, dans lesquels un référent de chaque ESH et/ou autres organismes bailleurs est directement impliqué dans la mise en œuvre opérationnelle et le suivi du projet auprès de la structure porteuse au profit de leurs locataires.

OU

- Projets de recherche-action qui fédèrent des chercheurs, bailleurs et locataires autour d'une thématique et dont le double objectif est, à partir de l'expérimentation, de produire des outils méthodologiques transmissibles à l'ensemble des ESH. Ces projets de recherche-action se déroulent sur 3 ans minimum.



OFFRE DE FINANCEMENT

- Pour tous les projets soutenus dans le cadre du Fonds pour l'innovation sociale, le premier niveau de dotation correspond à 30 % du coût global du projet, plafonné à 40 000 euros.
- Pour les projets mettant en action plusieurs bailleurs, le second niveau de dotation peut être de 60 000 euros, soit 150 % du plafond de subvention.
- Pour les projets de recherche-action, fédérant un partenariat en collaboration opérationnelle directe avec un laboratoire de recherche universitaire, le plafond de subvention peut atteindre 80 000 euros soit 200 % du plafond de subvention.

Initiatives du Groupe VYV concernées par ce périmètre
Mésolia – Antin Résidences – Aiguillon – SFHE - Évoléa



FINANCEMENTS POSSIBLES AU SEIN DU GROUPE VYV

TROPHÉES DE L'INNOVATION SOCIALE

Organisés chaque année par le Groupe Arcade-VYV en association avec l'Alfi et Habitat Développement.



OFFRE DE FINANCEMENT

Appel à projets « Associations et partenaires locaux »

Cet appel à projets s'adresse aux partenaires des entités du Groupe Arcade-VYV qui mènent une ou plusieurs actions favorables au mieux-vivre des habitants du parc social et/ou au développement durable de leur territoire.

Édition 2024 : 7 000 euros par lauréat ; 5 prix thématiques remis :

- Prix de la prévention en santé
- Prix de l'habitat accompagné, partagé et inséré
- Prix du lien social
- Prix de la transition écologique
- Prix de l'Économie sociale et solidaire

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ



[Édition 2024](#)



[Synthèse de l'édition 2023](#)



CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Porter un projet innovant ancré dans une démarche collective au sein du territoire.

Assist exclut le soutien à des projets :

- entraînant une responsabilité médicale directe ;
- hors du territoire national ;
- ne se traduisant pas par des résultats à court ou moyen terme dans les territoires ;
- ne contenant pas par principe une importante part répliquable ;
- ayant pour résultat de favoriser un acteur de marché.

CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

DIVERSIFICATION NUTRITIONNELLE

Identifier des structures de l'ESS de l'alimentation durable dans les territoires

Carteco, c'est la carte collaborative qui référence les structures de l'économie sociale et solidaire qui agissent pour la transition écologique au cœur des territoires.

Carteco référence aujourd'hui près de 4 000 organisations de l'ESS sur 4 secteurs d'activité : gestion des ressources et déchets, agriculture et alimentation durables, mobilité responsable et bâtiment durable. Elle compte, en avril 2024, **près de 500 structures menant des activités autour de l'accès à une alimentation durable**, aujourd'hui principalement localisées sur trois régions où les chambres régionales de l'ESS (CRESS) ont choisi d'investir cette filière : Île-de-France, Normandie et Nouvelle-Aquitaine. D'autres régions prévoient d'alimenter la carte sur cette filière. Il s'agit donc d'un outil de sourcing privilégié, qui vise entre autres choses à faciliter les coopérations territoriales. En effet, l'activité réalisée par les structures est qualifiée de façon fine afin de permettre d'identifier au mieux tous les services proposés au sein du territoire. Rien que sur la filière « agriculture et alimentation durables », on ne compte pas moins de 230 champs de qualification des activités.



223 ont une activité de **distribution et/ou vente**

81 structures spécialisées dans la **formation** à l'agriculture et l'alimentation (dont 20 auprès du grand public)



191 structures sensibilisent les particuliers à l'agriculture et l'alimentation durables (fermes pédagogiques, animation de potager, cours de cuisine...)



96 ont une activité de **restauration**



31 ont développé un **potager urbain**

23 sont spécialisées dans l'**accompagnement à installation de jardins**

On compte par ailleurs sur Carteco 359 structures qui opèrent des activités de lutte contre le gaspillage alimentaire en France.

Retour sur les Exploration(s) du Groupe VYV – édition 2023

LES EXPLORATION(S)

En novembre 2023, le Groupe VYV a organisé la première édition de son programme « Exploration(s), l'innovation sociale dans l'alimentation ». 5 régions pilotes ont accueilli le dispositif afin d'accélérer nos actions sur le droit à l'alimentation.

Les objectifs pour le groupe :

- Favoriser les **expérimentations** et les **coopérations** entre nos **métiers** et les **acteurs** de l'alimentation durable.
- Développer notre **empreinte mutualiste** avec une approche intégrale (**One Health**), en abordant les aspects de santé, de bien-être social et environnemental.
- Accélérer les **synergies** entre les **3 métiers de VYV** autour d'un combat commun à **fort impact social**.

DES EXPLORATION(S) POUR RÉPONDRE À QUELS ENJEUX ?

- Faciliter l'**émergence et l'accélération des synergies** entre nos 3 métiers, les initiatives territoriales et nos partenaires, dans le cadre de la promotion du droit à l'alimentation.
- Accélérer l'**accès à une alimentation de qualité** pour nos résidents, adhérents, patients et territoires.
- Créer un espace de collaboration et d'expérimentation pour **développer des solutions innovantes en matière de santé-environnement**.

Ce programme Exploration(s) a permis d'identifier un certain nombre de projets de coopération potentiels au sein des 5 régions concernées. Le schéma ci-après propose une représentation à l'échelle d'un territoire des différentes synergies possibles entre des acteurs de l'économie sociale et solidaire de l'alimentation durable et les métiers du Groupe VYV. Les noms des différentes structures du Groupe VYV mobilisées n'ont pas été cités en particulier car nous avons préféré nous centrer sur l'entrée métier. Néanmoins, pour une meilleure compréhension du type de coopérations pouvant être développées, nous avons choisi d'indiquer les noms des structures de l'alimentation durable, ainsi que ceux des partenaires, afin de faciliter la mise en œuvre et l'essaimage de ces projets en devenir.



Des coopérations territoriales au service de la santé et de l'alimentation

Et si vous expérimentiez...



CRÉER ET ANIMER UNE CUISINE PARTAGÉE

- ✓ Groupe Arcade-VYV
 - Logement social
 - Résidence étudiante
 - Foyers...
- Les Petites Cantines
- Tim et Bastien
- SOLAAL
- Emplettes & Cagettes
- VRAC



METTRE EN PLACE UN JARDIN PARTAGÉ ENTRE LES BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Groupe Arcade-VYV
 - Logement social
 - Résidence étudiante
 - Habitat inclusif...
- ✓ VYV³
 - EHPAD
 - SMR...
- VRAC
 - Carottes Sauvages
 - PROMUT

Vous souhaitez vous lancer ?

Inspirez-vous d'initiatives déjà engagées au sein du Groupe VYV

Fiches retour d'expérience et contacts lauréats Exploration(s) 2023

Une coopération territoriale que vous pourriez engager

- ✓ Métiers du Groupe Arcade-VYV
- ✓ Métiers VYV³
- Structures locales de l'ESS de l'alimentation durable



ORIENTER LES BÉNÉFICIAIRES VERS DES SOLUTIONS LOCALES D'ALIMENTATION DURABLE ET INCLUSIVE



PROPOSER UNE OFFRE DE PANIERS ET DENRÉES ALIMENTAIRES ISSUS DE CIRCUITS COURTS POUR UN MOINDRE COÛT

- ✓ Groupe Arcade-VYV
 - Logement social
 - Résidence étudiante
 - Foyers
 - Hébergements d'urgence...
- ✓ VYV³
 - EHPAD
 - Structure de la petite enfance
 - SMR
- Emplettes & Cagettes
- VRAC
 - Programme Malin
 - SOLAAL
 - PROMUT

SENSIBILISER LES BÉNÉFICIAIRES PAR DES RÉCOLTES SOLIDAIRES ET DES ATELIERS CUISINE

- ✓ Groupe Arcade-VYV
 - Logement social
 - Résidence étudiante
 - Foyers
 - Hébergements d'urgence...

- ✓ VYV³
 - Les parents bénéficiaires des structures de la petite enfance, SMR...



- Les Petites Cantines
- SOLAAL
- Cocotte Solidaire
- PROMUT

METTRE À DISPOSITION DU FONCIER POUR DÉVELOPPER DES VERGERS BIO AVEC UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

- ✓ VYV³
 - EHPAD
 - SMR
 - CMS...

- Terres de Sources
- PROMUT
- Carottes Solidaires

Vers qui se tourner pour identifier les acteurs de l'alimentation durable de son territoire ?

La coopération avec d'autres acteurs du territoire est au cœur de tout projet d'alimentation durable, car elle facilite le maintien d'une approche systémique et territoriale. Chaque acteur du système alimentaire territorial représente une partie de la réponse face à la diversité des enjeux liés à la question alimentaire.

La coordination entre parties prenantes permet donc de mieux répondre aux besoins et spécificités de son territoire, tant en termes de lutte contre la précarité alimentaire que d'alimentation responsable.

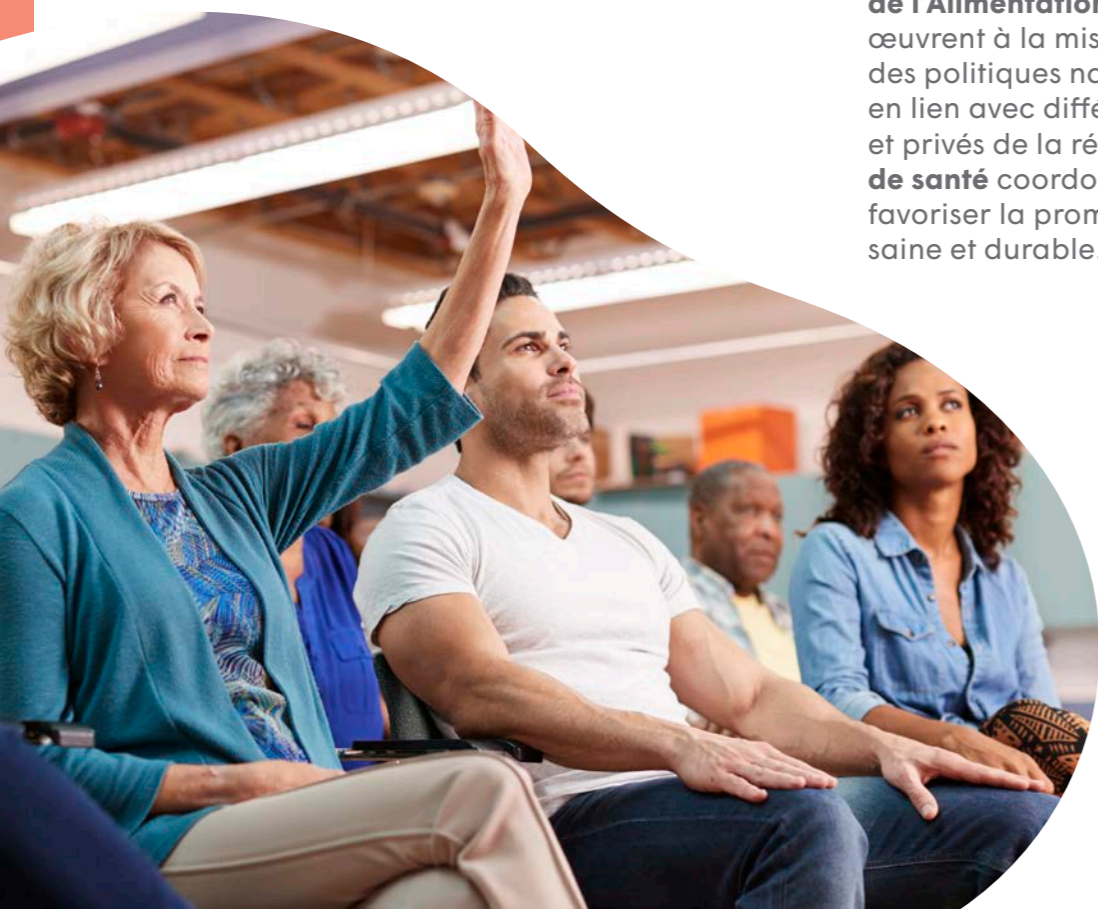


Les acteurs publics s'inscrivent bien souvent dans une démarche de coordination. En règle générale, le **CCAS** (centre communal d'action sociale) orchestre l'aide alimentaire à l'échelle de la commune. Les **projets alimentaires territoriaux**, ou PAT, sont portés par une collectivité et élaborent une stratégie alimentaire au niveau local, en connexion avec les acteurs associatifs et sociaux. Les **contrats locaux de santé** (CLS), tissés entre les villes et les agences régionales de santé (ARS), sont généralement en lien avec le secteur médical, hospitalier et éducatif d'une ville. Ils permettent de planifier des actions en lien avec l'alimentation et la santé (éducation au goût, nutrition...).

Le **conseil départemental** joue le rôle de chef de file de l'action sociale et détient des compétences sur les questions d'aménagement, de développement et de l'environnement du territoire (notamment dans sa dimension agricole) : il est donc un acteur clé de la lutte contre la précarité alimentaire. D'autres organismes publics sont également organisés à l'échelle départementale, à l'instar de la **caisse des allocations familiales** (CAF) et de la **Caisse primaire d'assurance maladie** (CPAM). À l'échelle régionale, les services déconcentrés de l'État comme la **direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** (DREETS) ou la **direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt** (DRAAF) œuvrent à la mise en place des politiques nationales au niveau territorial, en lien avec différents partenaires publics et privés de la région. L'**agence régionale de santé** coordonne différents acteurs pour favoriser la promotion d'une alimentation saine et durable.

RÉSEAUX ET FÉDÉRATIONS DE L'ESS

En outre, la territorialisation des activités des structures de l'ESS est propice à une coordination territoriale. Par exemple, les **pôles territoriaux de coopération économique** (PTCE) sont des regroupements d'acteurs privés du champ de l'ESS. Véritable outil de mise en réseau des acteurs du territoire, ils peuvent appuyer la mise en place d'actions de lutte contre la précarité alimentaire. Les tiers-lieux alimentaires peuvent aussi être porteurs de cette dynamique partenariale. Les **chambres régionales de l'économie sociale et solidaire** (CRESS) aident à la réussite de projets en proposant un accompagnement de l'émergence de l'initiative à sa consolidation. Elles visent à favoriser la mise en réseau des acteurs et constituent une solution pour identifier des acteurs locaux par filière du fait de leur connaissance territoriale.





RÉSEAUX SPÉCIALISTES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Pour faciliter la coopération avec d'autres acteurs du territoire, il est également possible de s'appuyer sur les réseaux d'acteurs spécialistes de l'alimentation durable. Ainsi, il est possible de se rapprocher d'un groupe local appartenant à la **Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)**, qui structure des filières locales et équitables dans les territoires, en lien avec les producteurs. Les groupements d'agriculteurs biologiques déploient en effet des dispositifs de sensibilisation à l'agriculture biologique, notamment au travers de visites de fermes. **L'Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires (UGESS)** s'inscrit également dans une démarche de coordination et de facilitation des projets d'expérimentation dans les territoires. **L'Alliance pour les transitions agricoles et alimentaires (ALTA)** joue le rôle d'interface entre les différents acteurs de l'alimentation durable, en développant et en animant un espace d'échanges pour renforcer les actions entre structures de l'ESS, collectivités, entreprises et organismes de recherche. En outre, les **CIVAM** (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des groupes d'agriculteurs et d'habitants du milieu rural qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique. L'un de leurs axes de travail porte sur la démocratie et la durabilité de l'alimentation.



RÉSEAUX DE LA SANTÉ

Enfin, les réseaux et acteurs associatifs du secteur de la santé peuvent constituer des interlocuteurs privilégiés pour amorcer des initiatives autour des enjeux d'alimentation et de santé. Par exemple, **l'Unapei** (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) travaille sur les enjeux d'accès à une alimentation adaptée et inclusive.



Ouverture et perspective

Répondre aux nouveaux besoins de protection sociale : vers une maîtrise d'ouvrage des solidarités alimentaires

Les mutuelles ont construit des protections collectives, d'abord pour les obsèques, puis pour la santé et la prévoyance. Il a fallu 200 ans pour que de la création des mutuelles naisse notre système de sécurité sociale. Dans un scénario à +4 degrés Celsius à horizon 2100 avec ses impacts systémiques sur notre santé, et alors que la question des modèles d'une protection sociale écologique se pose, le savoir-faire en "maîtrise d'ouvrage des solidarités" des mutuelles pour construire des protections collectives et redistributives sera précieux.

Ce guide a permis d'identifier les projets précurseurs au sein du groupe sur l'alimentation, montrant l'inventivité et l'énergie des territoires pour construire de nouvelles solutions et protections pour nos patients et adhérents. Au long de la rédaction de ce guide, plusieurs questions structurantes nous ont guidés pour penser globalement le lien entre alimentation et santé : comment œuvrer à une alimentation saine pour les humains, tant consommateurs qu'agriculteurs, les animaux, les écosystèmes ?

Comment accompagner la transition agricole et soutenir la production et la distribution durable et résiliente ? Comment éviter les pénuries alimentaires et permettre à tous les revenus d'accéder à une alimentation saine ? Ce guide a montré que nos métiers de l'offre de soins et de l'habitat sont en première ligne pour accompagner nos patients et résidents au plus près des territoires.





Demain, une voie de solution : créer un droit à l'alimentation ?

L'alimentation représente un déterminant de santé majeur et les mutuelles mènent depuis des années des actions de prévention sur ce thème, par exemple en réduction des risques cardiovasculaires.

Aujourd'hui, de nombreuses expérimentations apparaissent dans les territoires sous des noms différents, sécurité sociale alimentaire (SSA), mutuelle alimentaire ou caisse commune alimentaire. Leur point commun ? Rassembler un écosystème d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) et publics autour de l'organisation d'une caisse d'alimentation, dont l'objectif est de permettre à une population cible l'accès à des produits alimentaires de qualité, dans un réseau de magasins conventionnés, via une contribution donnée. Beaucoup s'inscrivent également dans la philosophie affirmée de faire évoluer les dispositifs d'aide alimentaire vers un modèle plus démocratique et inclusif pour les plus précaires.

Sur le modèle de Sécurité sociale dans la santé, ces initiatives participent à créer un droit à l'alimentation. Ce pourrait être un nouveau combat pour les mutualistes. La sécurité sociale alimentaire doit rendre effectif un droit à une alimentation saine. Elle ne débutera pas par une démarche institutionnelle et centralisée mais par la mise en place d'une stratégie d'alliance entre acteurs, au service d'un projet de territoire.

Cette approche pourrait compter sur la participation des mutuelles de Livre 3, en généralisant une approche globale du soin de nos patients intégrant la prise en compte d'une alimentation adaptée à chaque situation (petite enfance, EHPAD, SMR, clinique...) ainsi que l'impact de nos établissements sur les territoires en généralisant l'usage du foncier disponible du L3 sur le développement soutenable de vergers et cultures bio en ESAT.

Dans un contexte d'inflation qui touche les restes à vivre de nos résidents, de plus en plus d'ESH mobilisent le critère alimentation du label « Logement Santé ». Ces initiatives représentent un formidable espace de coopérations et d'expérimentations. Opérer un rapprochement des résidents avec des produits via la création d'une offre intégrée d'épicerie sociale et solidaires adossées à des cuisines partagées en pieds d'immeuble, mutualiser des achats via la cotisation à une mutuelle alimentaire locale sont tout autant de manières d'imaginer de nouvelles formes de protections sociales à l'aube de changements profonds dans nos modes de vie.

Équipe projet

GRUPE
vyv



Vincent HEJDUK

Responsable Lab d'innovation sociale en santé
vincent.hejduk@groupe-vyv.fr



Aura Maria Estupinan Gomez

Chargée de missions Lab d'innovation sociale en santé
aura-maria.gomez-estupinan@groupe-vyv.fr



Diane LACOUTURE

Chargée d'études – Ingénierie Sociale ALFI – Groupe Arcade-VYV
diane.lacouture@alfi-asso.org

ess
France



Raphaëlle BRETHOMÉ

Chargée de mission Transition écologique
r.brethome@ess-france.org



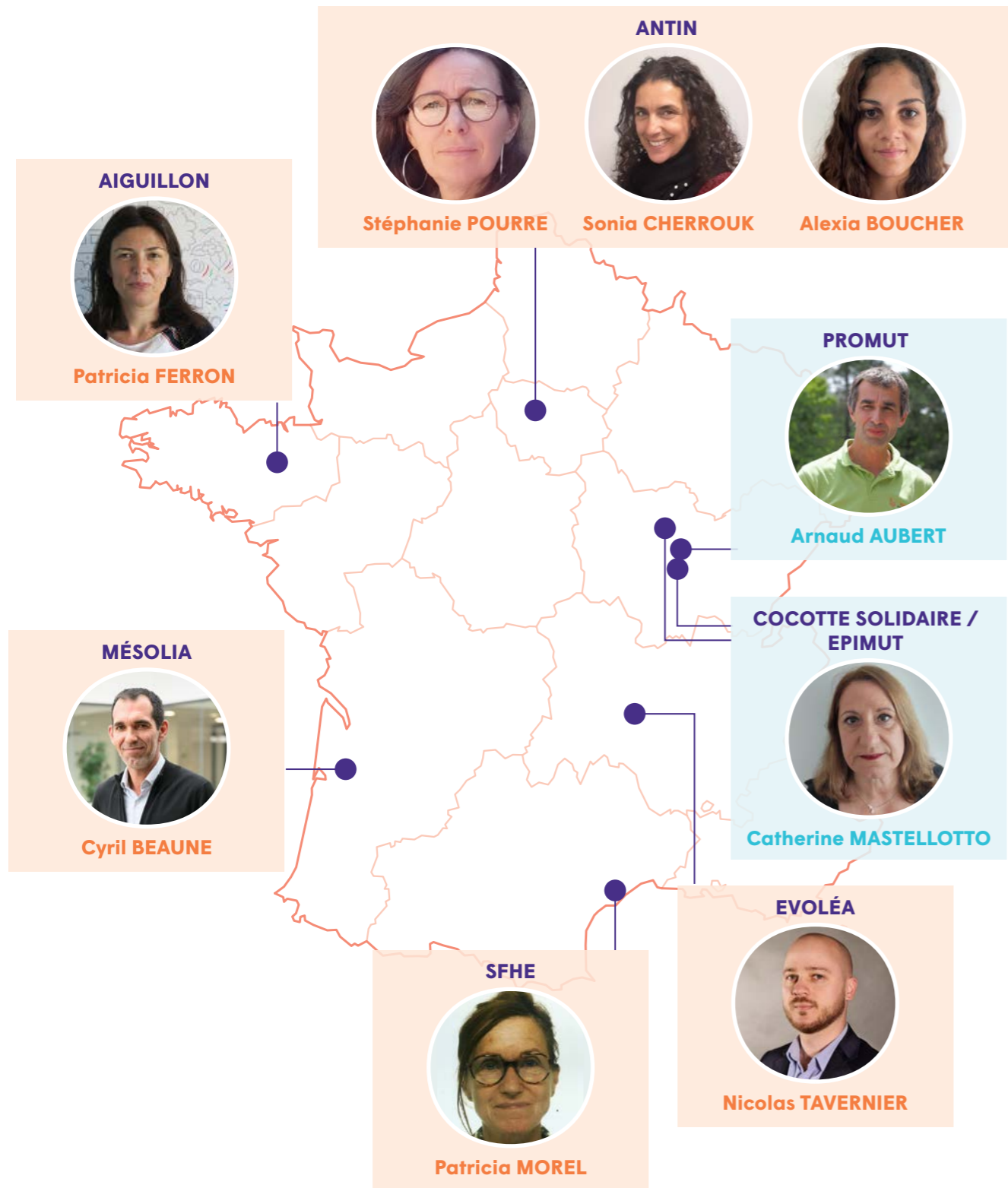
Aurore MÉDIEU

Responsable Transition écologique
a.medieu@ess-france.org

Ce projet collaboratif initié par le Lab d'Innovation Sociale en Santé du Groupe VYV et produit avec le concours d'ESS France est réalisé dans le cadre d'une convention de partenariat.

Un grand remerciement à l'ensemble des contributeurs de ce manuel pour leur temps, mobilisation et aide dans la création de cet outil.

Une communauté mobilisée au sein du Groupe VYV pour innover sur les enjeux d'alimentation-santé



 Groupe Arcade-VYV

 VYV³



Groupe VYV, union mutualiste de groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E0I6R1LLI4UF62.
Siège social : 62-68, rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris.